

Jean-Pierre Chasseau / ONF

# AMÉNAGEMENT FORESTIER

## AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BLANCS-COTEAUX

2022 – 2041

Département(s) :	51 - Marne
Surface retenue pour la gestion :	618,44 hectares
Altitudes extrêmes :	160 m - 245 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Champagne Ardennes

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier

DOCUMENT ONE

# SOMMAIRE

<b>0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE BLANCS-COTEAUX ..</b>	<b>5</b>
<b>1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>7</b>
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement .....	7
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions .....	8
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces .....	9
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 Description du milieu naturel.....	11
A - Topographie et hydrographie.....	11
B - Conditions stationnelles .....	11
1.2.2 Description des peuplements forestiers .....	12
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	12
B - État du renouvellement.....	14
C - Inventaires réalisés.....	16
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>18</b>
1.3.1 Production ligneuse .....	18
A - Volumes de bois produits.....	18
B - Desserte forestière .....	19
1.3.2 Fonction écologique .....	20
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	24
A - Accueil et paysage .....	24
B - Ressource en eau potable.....	26
1.3.4 Protection contre les risques naturels .....	26
<b>2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS .....</b>	<b>27</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>27</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>30</b>
2.2.1 Traitements retenus.....	30
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....</b>	<b>32</b>
2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts a suivi surfacique du renouvellement .....	32
2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.....	33
2.3.3 Taillis et taillis sous futaie.....	33
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION .....</b>	<b>34</b>
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques .....	34
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires .....	37
2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles.....	37
<b>2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2022 - 2041 .....</b>	<b>38</b>
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS .....	38
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	38
A - Documents de référence à appliquer.....	38
B - Coupes.....	38
C - Desserte.....	43

Les travaux d'infrastructure ci-dessus ont été considérés comme optionnels dans le bilan prévisionnel (§ 3.1.3) du fait de leur caractère non urgent. La commune pourra décider ou non de les mettre en œuvre.....	44
D – Travaux sylvicoles .....	44
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE .....	45
A - Biodiversité courante.....	45
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	46
C - Réserves biologiques et réserves naturelles .....	47
D - Documents techniques de référence .....	47
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	47
A - Accueil et paysage .....	47
B - Ressource en eau potable.....	48
C - Chasse – Pêche.....	48
D – Pastoralisme .....	50
E - Affouage et droits d'usage.....	50
F - Richesses culturelles.....	50
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	51
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	51
A - Incendies de forêt.....	51
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	51
C - Crises sanitaires .....	51
D - Tassement des sols.....	51
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	51
A - Certification PEFC .....	51
B - Autres actions.....	51
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB .....	52
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier .....	53
<b>ANNEXES .....</b>	<b>55</b>

# 0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE BLANCS-COTEAUX

## Le contexte :

La forêt communale de Blancs-Coteaux (51) d'une superficie de 618,44 ha se situe dans la région naturelle de la Brie Champenoise en bordure est de la cuesta d'Île de France et surplombe une partie des vignes de la Côte des Blancs, l'un des fleurons du vignoble Champenois. Elle résulte de la fusion des forêts communales d'Oger, Gionges, Vertus et de la forêt indivise de Vertus-Voipreux suite à la création de la commune de Blancs-Coteaux.

Globalement, les pentes sont inférieures à 5% et l'altitude varie de 160 à 245 mètres.

Les peuplements sont majoritairement composés de chênes sessiles et pédonculés accompagnés de hêtres, d'autres feuillus et de quelques résineux divers.

Une partie de la forêt a été convertie en futaie régulière (110,65 ha). Le reste est composé de peuplements issus de taillis sous futaie plus ou moins régularisés, parfois même avec une structure plutôt irrégulière notamment sur la forêt d'Oger.

## Les principaux enjeux de la forêt

- Enjeu de Production :

L'enjeu de production est important avec la répartition suivante (en ha) :

Niveau d'enjeu	Sans objet	faible	Moyen	Fort
Production	94,36	16,45	66,61	441,02

L'absence d'enjeu de production concerne :

- La Réserve Naturelle Nationale (p 137 à 142) sur 75,88 ha.
- L'UG 315.1 et la parcelle 322 classées en îlot de sénescence (15,45 ha).
- Les surfaces non boisées (étang et routes forestières) sur 3,03 ha.

L'enjeu est fort sur 441,02 ha car les conditions stationnelles y sont très bonnes et favorables à la production de bois d'œuvre de qualité, notamment pour le chêne.

- Enjeu Fonction écologique

L'enjeu écologique est fort sur la RNN et reconnu sur 91,67 ha (parcelles concernées par des périmètres Natura 2000 et ZNIEFF 1).

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Fonction écologique		450,89	91,67	75,88

- Enjeu Fonction sociale

L'enjeu social est reconnu sur 142,25 ha. En effet, l'accueil du public est relativement important, surtout sur le site des Falloises, le sentier botanique et l'arboretum mais aussi la réserve. Egalement, les bordures des parcelles surplombant le vignoble sont des éléments structurants du paysage.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		475,99	142,45	0,00

- Enjeu Protection contre les risques naturels

Le niveau d'enjeu en terme de protection contre les risques naturels des parcelles situées en rupture de coteaux est classé comme ordinaire. Le maintien de l'état boisé sur ces zones limite l'érosion due aux vents et aux fortes pluies.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Protection contre les risques naturels	548,61	69,83		

Une grande partie des anciens taillis sous futaie régularisés gros bois ou très gros bois du canton des Devants sont pauvres ( $G_{CHX} < 8 \text{ m}^2/\text{ha}$ ) et ne gagnent plus à vieillir.

Il n'y a pas de fort déséquilibre forêt-gibier mais il faudra tout de même être attentif à l'augmentation avérée des populations de sangliers et chevreuils sur certains secteurs de la forêt.

### **Bilan de l'application des aménagements précédents**

Les aménagements précédents prévoyaient la reconstitution de 43,67 ha suite à la tempête de 1999, de terminer la régénération sur 16,13 ha déjà ouverts et d'entamer la régénération sur 15,84 ha. Au final, 62,81 ha ont bien été reconstitués ou régénérés (sur 59,80 ha prévus) et 10,74 ha ont été entamés.

En ce qui concerne les volumes, les aménagements précédents prévoyaient une récolte moyenne annuelle de 1851 m<sup>3</sup>. Il a été prélevé 1510 m<sup>3</sup>/an sur les 10 dernières années.

### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier**

L'objectif principal est la production de bois d'œuvre de qualité tout en préservant les milieux naturels et les paysages. Egalement, il s'agit de préparer au mieux la forêt aux impacts du changement climatique. Pour se faire, l'aménagement prévoit de :

- Poursuivre l'application exclusive et sans réserve du plan de gestion de la RNN et continuer une gestion compatible avec les DOCOB sur les périmètres Natura 2000.
- Convertir en futaie irrégulière une grande partie de l'ancienne forêt d'Oger, les anciens TSF des autres cantons qui peuvent l'être et les parcelles à faible enjeux de production mais dont l'enjeu paysager ou d'accueil du public est reconnu (183,40 ha).
- Poursuivre la conversion en futaie régulière des anciens taillis sous futaie, notamment sur le canton des Devants, tout en favorisant le mélange des essences accompagnatrices. Cet aménagement prévoit de terminer la régénération des UG 129, 131 et 132.1 (11,42 ha) et de régénérer les UG 109.1, 312, 316, 319, 323 et 324.1 (48,31 ha).
- Installer des îlots de vieux bois sur le canton des Devants (ILS : 15,45 ha et ILV : 17,27 ha) et sur la forêt d'Oger (ILV : 9,64 ha).

### **Programme d'actions**

- *Coupes* : En futaie irrégulière, la rotation des coupes sera de 8, 10 ou 15 ans selon les groupes (IRRF, IRRM, IRRE). En futaie régulière, la rotation sera de 8 ans dans le groupe AMEFP et de 10 ans dans le groupe AMEFM. Une rotation de 12 ans en amélioration sera effectuée sur les TSF en conversion.
- *Travaux sylvicoles* : En futaie irrégulière, les premiers travaux seront programmés après la première coupe. Pour la futaie régulière, les travaux suivront les itinéraires classiques (dégagements et nettoiemnts).

### **Bilan prévisionnel**

La récolte de bois est estimée à 2 478 m<sup>3</sup>/an pour un total de 49 550 m<sup>3</sup> sur la durée de l'aménagement pour l'ensemble de la forêt (soit 4,73 m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface en sylviculture). Les prélèvements seront un peu plus faibles que l'accroissement biologique (5,5 m<sup>3</sup>/ha/an) car les peuplements que l'on va régénérer (groupe REGFT) sont à faible capital.

# 1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la (des) forêt(s)

La forêt appartient à la commune de Blancs-Coteaux, nouvelle commune issue de la fusion d'Oger, Gionges, Vertus et Voipreux.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Commune
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de Blancs-Coteaux
Départements de situation	51
Région nationale IFN de référence	005- Brie Champenoise
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Champagne-Ardennes

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Marne (51)	Blancs-Coteaux	618,4394

Un plan de situation figure en **annexe 1.1**.

- Période d'application de l'aménagement

L'aménagement porte sur la période 2022-2041 (20 ans).

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Blancs-Coteaux	F30104V	618, 4394			
<i>Forêt communale d'Oger</i>		269, 5775	08-09-06	2007	2021
<i>Forêt communale de Gionges</i>		2, 0500	20-02-99	1999	2018
<i>Forêt indivise de Vertus-Voipreux</i>		314, 4481	05-04-06	2005	2019
<i>Forêt communale de Vertus</i>		24, 2963	22-09-11	2010	2024

La forêt communale de Blancs-Coteaux résulte de la fusion des forêts d'Oger, Gionges, Vertus et Vertus-Voivreux. Egalement, de nouvelles parcelles cadastrales bénéficient du régime forestier pour cet aménagement.

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	<b>618,4394 ha</b>
Surface retenue pour la gestion	<b>618,44 ha</b>
Surface boisée	<b>615,41 ha</b>
Surface hors sylviculture	<b>94,36 ha</b>
<i>Réserve Naturelle Nationale</i>	75,88 ha
<i>Emprise Routes Forestières</i>	2,67 ha
<i>Etang</i>	0,36 ha
<i>Îlots de sénescence</i>	15,45 ha
Surface en sylviculture	<b>524,08 ha</b>

La correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier se trouve en **annexe 2**.

- État des lieux des limites

Globalement, sur la grande majorité de son périmètre, la forêt est bien délimitée par des fossés, bornes, chemins et lisières. Cependant, le périmètre de la parcelle 201 sera à matérialiser sur sa partie est.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatifs à cette forêt.

- Origine de la propriété forestière

Chaque forêt des anciennes communes d'Oger, Gionges, Vertus et Voivreux a sa propre histoire.

Le premier aménagement connu de la FC d'Oger datait de 1857.

Pour la FC de Gionges, l'ancienne parcelle qui la composait (au bénéfice du Régime Forestier depuis 1852) venait de faire l'objet d'un échange avec une parcelle de la FC du Mesnil sur Oger (actuelle parcelle 201) quelques années avant la création de la nouvelle commune de Blancs-Coteaux.

La forêt communale de Vertus bénéficiait du régime forestier depuis 1992.

La forêt indivise entre Vertus et Voivreux appartenait à ces communes pour respectivement 501/517<sup>ème</sup> et 16/517<sup>ème</sup>. L'indivision remontait à des temps immémoriaux. Un règlement d'exploitation de 1803 faisait déjà référence à cette situation.

La commune de Blancs-Coteaux a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par arrêté du 21 décembre 2017. Ainsi, les 4 forêts ont été réunies pour former la forêt communale de Blancs-Coteaux en 2020.



- Parcelle forestier

Le parcellaire forestier a été modifié du fait de la fusion des anciennes forêts communales et de l'intégration de nouvelles parcelles cadastrales.

Afin de conserver l'historique, les numéros de parcelles débutent par 1 pour l'ancienne forêt d'Oger, par 2 pour Gionges, par 3 pour Vertus-Voivreux et par 4 pour Vertus. Il n'y a pas de parcelles 401, 402 et 403 car les parcelles 1, 2 et 3 de la forêt de Vertus ont été intégrées respectivement aux parcelles 317, 325 et 326/333.

Les nouvelles parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier ont toutes été intégrées à des parcelles existantes.

Le nouveau parcellaire figure en **annexe 1.2**.

- Concessions

Aucune concession n'est présente sur la forêt.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	
Production ligneuse	94,36	16,45	66,61	441,02	<b>618,44</b>
Fonction écologique		450,89	91,67	75,88	<b>618,44</b>
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		475,99	142,45	0,00	<b>618,44</b>
Protection contre les risques naturels	548,61	69,83			<b>618,44</b>

Le niveau d'enjeu pour la fonction de production ligneuse est déterminé en fonction de la production biologique propre à chaque station. Globalement, environ 84% de la surface de la forêt en sylviculture de production se situent sur des stations à fort potentiel, 13% sur des stations de potentialité moyenne et 3% sur des stations à faible potentiel. Les 94,36 ha ayant un enjeu sans objet correspondent aux surfaces hors sylviculture.

Chaque UG (unité de gestion) concernée au moins pour une partie de sa surface par une station à fort potentiel s'est vue attribuer un enjeu fort de production dans la carte en **annexe 8.1**.

Les enjeux de la fonction écologique sont forts sur la réserve naturelle nationale (75.88 ha) et moyens sur les parcelles concernées par le périmètre Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1. Chaque UG concernée au moins pour une partie de sa surface par le périmètre Natura 2000 ou une ZNIEFF de type 1 s'est vue attribuer un enjeu moyen pour la fonction écologique (voir carte en **annexe 8.2**). La carte des éléments naturels remarquables figure en **annexe 5**.

Le niveau d'enjeu pour la fonction sociale a été classé comme moyen sur 142,45 ha. Si une partie d'unité de gestion comporte un enjeu paysager ou d'accueil du public, c'est toute l'unité de gestion qui a été prise en compte dans le calcul de la surface. Il s'agit principalement du site des Falloises (p 406), des parcelles 316 et 317 concernées par l'arboretum et un sentier pédagogique, de la réserve naturelle (p137 à 142) pour l'accueil du public et enfin des parcelles qui surplombent le vignoble pour la continuité des paysages.

La fonction de protection contre les risques naturels est à un niveau d'enjeu faible sur 69,83 ha. Il s'agit des parcelles en rupture de coteaux dont le maintien de l'état boisé permet de limiter l'érosion.

Les cartes des niveaux d'enjeu des fonctions sociale et de protection contre les risques naturels figurent en **annexe 8.3 et 8.4**.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

<b>Menaces</b>	<i>surface concernée (ha)</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	49	Eventuellement CHP sur station 1151 (UG 309, 310, 314.1, 325.1, 326.1, 331.1, 334.1, 336)
<b>Autres éléments forts imposant des mesures particulières</b>	<i>surface concernée (ha)</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Importance sociale ou économique de la chasse	618	5 baux de chasse sur la forêt.
- Pratique de l'affouage	523	Délivrance du taillis, des houppiers et de la petite futaie.
- Sensibilité des sols au tassement	354	Sol très sensible : impraticable une partie de l'année (limons).

- **Démarches de territoires**

La forêt de Blancs-coteaux est située sur le territoire de la communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.

## 1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt de Blancs-coteaux est située à l'extrémité est de la Brie Champenoise, en limite de champagne crayeuse, sur la cuesta de l'Île-de-France. Elle occupe une situation de plateau avec de légères pentes généralement inférieures à 5% mais pouvant atteindre 12% dans certaines parcelles. L'altitude de la forêt varie entre 160 m et 245 m avec une moyenne autour de 210 m. Un ruisseau temporaire est présent au nord des parcelles 106 et 107 et traverse les parcelles 101 à 104.

#### B - Conditions stationnelles

- Climat

Le climat de la Brie Champenoise est de type subatlantique. La température moyenne annuelle est de 11,3 °C et les précipitations moyennes sont de l'ordre de 790 mm/an assez bien réparties sur l'ensemble de l'année (Source : Météo-France, station de Vertus, moyennes 1981-2010). Toutefois, la contrainte hydrique liée aux sécheresses estivales est susceptible de causer un affaiblissement des essences non adaptées à la sécheresse (chêne pédonculé et hêtre essentiellement) voire leur dépérissement si ces épisodes se répètent fréquemment. Les vents dominants sont de secteur ouest/sud-ouest.

- Géologie

Une grande partie de la forêt se trouve sur des limons des plateaux du Quaternaire (Carte géologique harmonisée du département de la Marne, Y. Vernhet 2007). Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique au 1/50 000 du BRGM et à sa notice.

- Unités stationnelles

Etant donné que le plan de gestion de la réserve naturelle décrira les habitats et les stations, les parcelles concernées n'ont pas été parcourues.

Codes	Station ou groupe stationnel	Surface		Potentialité	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
		ha	%		
1131 (C5C)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur loess	6	1%	Moyenne	Hêtre
1141 (C5A)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies acidiclinales sur loess	79	13%	Très bonne	Chêne Pédonculé - Hêtre
1151 (C5A)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutroacidiclinales sur loess	215	35%	Très bonne	Chêne Pédonculé - Hêtre
1161 (C5H)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoneutrophiles sur loess	28	5%	Très bonne	Hêtre
1221 (C5C)	Chênaies sessiliflores-Hêtraies acidiphiles sur formations à meulière	2	0%	Moyenne	Hêtre

1231 (C5C)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur formations à meulière	35	6%	Moyenne	Hêtre
1241 (C5B)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies acidiclinales sur formations à meulière	92	15%	Bonne	Hêtre
1251 (C5B)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutroacidiclinales sur formations à meulière	3	0%	Bonne	Hêtre
1371 (C5E)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutrophiles sur matériaux calciques	14	2%	Bonne	Chêne Pédonculé - Hêtre
1481 (C5F)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies calcicoles mésophiles	16	3%	Moyenne	Hêtre
1481 (C5F)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies calcicoles xérophiles sur sols carbonatés superficiels	16	3%	Faible	Hêtre
1531 (C5C)	Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur formations sableuses	7	1%	Moyenne	Hêtre
2141 (C5G)	Chênaies pédonculées-Charmaies mésohygroclinales acidiclinales de fond de vallon sur loess	9	1%	Bonne	
3131 (C5K)	Chênaies pédonculées-Tremblaies mésoacidiphiles hygroclinales à molinie bleue	1	0%	Faible	
5151 (C5I)	Chênaies pédonculées-Frênaies hygroclinales neutroacidiclinales à laïche espacée sur formations limono-argileuses	1	0%	Bonne	
Surface décrite Hors Sylviculture (ILS)		15	2%		
Surface non décrite (HSF + RNN)		79	13%		
<b>TOTAL</b>		618	100%		

La définition des stations forestières repose sur le « Catalogue des types de stations forestières de la Brie-Champenoise, G. Bailly 1992 ». Les codes entre parenthèses précisent la correspondance avec les stations du SRA Champagne Ardennes (déc. 2011).

La plupart des stations étaient déjà décrites dans les aménagements précédents. Seules les études manquantes ont été réalisées pour cet aménagement.

Les conditions stationnelles offrent globalement de bonnes potentialités et sont favorables à de la production de bois d'œuvre de qualité de chêne sessile et d'essences associées comme les feuillus précieux.

Le chêne pédonculé, essence exigeante en eau, pourrait souffrir à l'avenir des conséquences du changement climatique. Il faudra donc veiller à privilégier le chêne sessile.

La carte des stations se trouve en **annexe 4.1** et la carte de la sensibilité des sols au tassement en **annexe 4.2**.

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

De la même manière que pour les stations, les peuplements de la réserve naturelle nationale n'ont pas été décrits. La surface de la réserve est donc exclue des données ci-après.

- Essences présentes

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile	229	43
Chêne pédonculé	108	20
Charme	89	17
Hêtre	22	4
Merisier	18	3
Châtaignier	16	3
Frêne commun	13	2
Feuillus divers (érables, tilleuls, ormes, alisiers, fruitiers, bouleau, tremble...)	34	6
Résineux divers (Pin sylvestre, pin noir, épicéa, ...)	10	2
<b>Total</b>	<b>539</b>	<b>100%</b>

La forêt communale est très majoritairement composée de chênes sessile et pédonculé avec une dominance du chêne sessile à l'échelle de la forêt.

- Répartition des types de peuplement

Types de peuplements	Surface (Ha)	%
Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	65,00	10,51
Peuplement régularisé de chênes à gros bois	68,62	11,10
Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	114,56	18,52
Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	66,67	10,78
Peuplement mélangé de chênes à bois moyens	24,45	3,95
Peuplement irrégulier de chênes	81,82	13,23
Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	34,64	5,60
Peuplement régulier de chênes à petits bois	27,53	4,45
Jeune peuplement de chênes	49,64	8,03
Jeune peuplement de feuillus précieux ou résineux	3,96	0,64
Peuplement de robiniers	2,64	0,43
Réserve naturelle nationale (peuplements non décrits)	75,88	12,27
Etang	0,36	0,06
Route Forestière	2,67	0,43
<b>Total</b>	<b>618,44</b>	<b>100,00</b>

Plus des deux tiers de la forêt sont composés d'anciens taillis sous futaie de chênes. Le reste correspond principalement à des jeunes futaies régulières de chênes à différents stades (fourrés à hauts-perchis).

- Carte des peuplements

Les cartes de composition en essences, de structure et de capital figurent en **annexes 6.1** et **6.2**. Le tableau synoptique des peuplements se trouve en **annexe 9**.

## B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface	TOTAL
Surface à régénérer prévue à entamer	15,84 ha	75,64 ha
Surface déjà ouverte en régénération prévue à terminer	16,13 ha	
Surface prévue en reconstitution (tempête de 1999)	43,67 ha	
Surface effectivement entamée, non terminée (UED 129, 131.1, 132.1 et 132.3)	10,74 ha	
Surface effectivement terminée (UED 108.1, 108.3, 318.1, 318.2, 334.2 et 335.2)	20,41 ha	
Surface effectivement reconstituée (UED 105.2, 107.2, 108.2, 109.2, 110.2, 111.2, 132.2, 133.2, 313.2, 314.2, 315.2, 315.3, 317.2, 320, 324.2, 331.2, 332.2 et 333.2)	42,40 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	

L'aménagement précédent de la forêt d'Oger prévoyait d'entamer la régénération des UG 108.1, 129, 131, 132.1 pour 15,84 ha. Ces parcelles ont bien fait l'objet d'un relevé de couvert et la régénération de l'UG 108.1 est même terminée. La différence de surface entre ce qui était prévu à ouvrir et ce qui a été réalisé s'explique par le fait que des îlots paysagés aient été laissés (UED\* 108.4, 108.5 et 131.2).

L'aménagement de la forêt d'Oger prévoyait également la reconstitution de 9,22 ha de peuplements sinistrés par la tempête de 1999. 7,89 ha ont réellement été reconstitués (UED 105.2, 107.2, 108.2, 109.2, 110.2, 111.2, 132.2 et 133.2).

L'aménagement de la forêt de Vertus-Voipreux prévoyait de terminer la régénération de 16,13 ha, entamée avant la tempête de 1999 (UED 318.1, 318.2, 334.2 et 335.2). Tout a été terminé sur 16,25 ha (différence due au nouveau découpage UED).

Cet aménagement prévoyait également la reconstitution de 34,45 ha de peuplements sinistrés par la tempête de 1999. Tout a été reconstitué sur 34,51 ha (UED 313.2, 314.2, 315.2, 315.3, 317.2, 320, 324.2, 331.2, 332.2 et 333.2).

Les aménagements des forêts de Gionges et Vertus ne prévoyaient pas de régénérations.

\*UED : Unité élémentaire de description. Voir carte des peuplements en **annexe 6.1** et **6.2**

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	20,41	Régénération > 6 m acquise, sauf UG 108.1 (entre 3 m et 6 m)
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	10,74	Semis < 0,5 m présents sur une grande partie de la surface
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	42,40	Régénération > 6 m acquise
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	58,65	

Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)								
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H ≤ 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 1.5 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 1.5 m et inf. à 3 m de haut (ha)	Classe 4 régénération acquise supérieure à 3 m et inf. à 6 m de haut (ha)	Classe 5 régénération acquise supérieure à 6 m et inf. à 12 m de haut (ha)	Classe 6 régénération acquise supérieure à 12 m de haut non éclaircie (ha)
108.1	CHS	0,53				4,16		
129	CHX		4,40					
131	CHX	0,68	3,83					
132.1	CHX		2,51					
318.1	CHS							6,09
318.2	CHS						3,08	
334.2	MER / ALT						0,89	
335 <sup>pie</sup>	CHX							6,19
<b>Total (1)</b>		<b>1,21</b>	<b>10,74</b>			<b>4,16</b>	<b>3,97</b>	<b>12,28</b>
Stock de régénération par essences du groupe de reconstitution (2)								
105 <sup>pie</sup>	CHS						0,47	
107 <sup>pie</sup>	CHS						0,35	
108.2	CHS						0,61	
109.2	CHS						1,22	
110 <sup>pie</sup>	CHS						1,35	
111 <sup>pie</sup>	CHS						0,17	
132.2	CHS						1,97	
133 <sup>pie</sup>	CHS						1,75	
313.2	CHS						8,62	
314.2	CHS						5,02	
315.2	CHS						3,38	
317.2	CHS						2,19	
320	CHS						8,86	
324.2	CHS						2,08	
331.2	CHS						2,26	
332.2	CHS						1,10	
333.2	CHS						1,00	
<b>Total (2)</b>							<b>42,40</b>	
Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération et de reconstitution (3)								
128	CHS							3,93
321	CHS							8,77
325.2	MER / ALT						0,25	
326.2	FP / EPC						0,80	
404 <sup>pie</sup>	EPC / FP						2,02	
405 <sup>pie</sup>	Feu. Div.						3,80	
<b>Total (3)</b>							<b>6,87</b>	<b>12,70</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>1,21</b>	<b>10,74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4,16</b>	<b>53,24</b>	<b>24,98</b>

- Renouveaulement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique

Seul l'aménagement de la forêt d'Oger comportait un groupe irrégulier extensif sur 7,8 ha. L'objectif de ce groupe était essentiellement le maintien de l'état boisé pour des raisons paysagères et écologiques. Les indicateurs de suivi n'ont pas été étudiés pour cette surface.

## C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé

Type d'inventaire	UG	Surface inventoriée (ha)
Pied à pied (par essence et classe de diamètre $\geq 20$ )	129, 131, 132.1, 311 à 313.1, 314.1, 315.1, 316, 317.1, 319, 322 à 324.1, 325.1, 326.1, 327.1 à 331.1, 332.1, 333.1, 337 TSF pauvres (canton des Devants), parcelles ayant fait l'objet d'un relevé de couvert	176
Placettes relascopiques 1 point/ha	101 à 105pie, 106, 107pie, 109.1, 110pie, 111pie, 112 à 126, 130, 133pie, 134 à 136, 301.1, 302 à 308 Autres TSF (forêt d'Oger et canton de la Houppe)	224
Description simple	105pie, 107pie, 108.1, 108.2, 109.2, 110pie, 111pie, 127, 128, 132.2, 133pie, 137.2, 138.2, 142.2, 301.2, 313.2, 314.2, 315.2, 317.2, 317.3, 318.1, 318.2, 320, 321, 324.2, 325.2, 325.3, 326.2, 331.2, 332.2, 333.2, 334.1 à 336, 404.1 à 406 Jeunes peuplements, canton de la Madeleine, nouvelles parcelles, parcelles atypiques	139
<b>TOTAL</b>		<b>539</b>

La réserve naturelle nationale n'a pas fait l'objet d'inventaires.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et catégories de grosseur

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire relascopique effectué sur 224 ha. 223 placettes ont été réalisées.

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Chêne sessile ou pédonculé	11,4	61,6	0,3	1,6	3,0	16,2	5,5	29,7	2,6	14,1	137	61,6
Hêtre	1,5	8,1	0,5	2,7	0,6	3,2	0,3	1,6	0,1	0,5	18	8,1
Châtaignier	1,0	5,4	0,2	1,1	0,6	3,2	0,2	1,1		0,0	12	5,4
Charme	3,0	16,2	2,0	10,8	1,0	5,4		0,0		0,0	36	16,2
Merisier	0,4	2,2	0,2	1,1	0,2	1,1		0,0		0,0	4,8	2,2
Autres feuillus	1,0	5,4	0,4	2,2	0,5	2,7	0,1	0,5		0,0	12	5,4



Autres résineux	0,2	1,1		0,0	0,1	0,5		0,0	0,1	0,5	2,4	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>18,5</b>	<b>100</b>	<b>3,6</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>6,1</b>	<b>33</b>	<b>2,8</b>	<b>15</b>	<b>222</b>	<b>100</b>
Erreur relative (%) sur TOTAL surf. terrière	3		10		8		7		11			
% des catégories de grosseur	100%		20%		32%		33%		15%			

La différenciation des chênes sessiles (CHS) et pédonculés (CHP) s'est faite à l'échelle de la placette (variable placette). Sur 223 placettes, 181 ont été identifiées en CHS, 12 en CHP et 30 en mixte (CHS-CHP sans prépondérance).

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et classes de diamètre

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire pied à pied effectué sur 176 ha.

Essences		20-25	30-35	40-45	50-55	60-65	70-75	80-85	90-95	100+	Total
Chêne sessile	nbre /ha	0,22	0,81	1,73	2,82	3,20	2,47	1,32	0,60	0,22	13,37
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,01	0,07	0,25	0,61	0,98	1,02	0,71	0,40	0,18	4,22
Chêne pédonculé	nbre /ha	0,06	0,51	1,31	2,81	2,94	2,22	0,92	0,27	0,03	11,07
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,00	0,04	0,19	0,61	0,90	0,92	0,49	0,18	0,02	3,35
Hêtre	nbre /ha	0,01	0,02	0,04	0,04	0,03	0,04	0,05	0,00	0,00	0,23
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,02	0,03	0,00	0,00	0,07
Frêne	nbre /ha	0,18	0,59	0,62	0,16	0,07	0,02	0,01	0,00	0,00	1,65
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,01	0,05	0,09	0,04	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,21
Merisier	nbre /ha	0,87	0,82	0,61	0,20	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2,56
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,03	0,07	0,09	0,04	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Chataignier	nbre /ha	0,03	0,02	0,08	0,05	0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,21
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,04
Tilleul	nbre /ha	0,01	0,01	0,09	0,06	0,05	0,00	0,01	0,00	0,00	0,23
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,00	0,00	0,01	0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
Autres Feuillus	nbre /ha	0,03	0,13	0,13	0,09	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39
	G (m <sup>2</sup> /ha)	0,00	0,01	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>nbre /ha</b>	<b>1,41</b>	<b>2,90</b>	<b>4,60</b>	<b>6,23</b>	<b>6,38</b>	<b>4,76</b>	<b>2,31</b>	<b>0,86</b>	<b>0,24</b>	<b>29,71</b>
	<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,24</b>	<b>0,65</b>	<b>1,35</b>	<b>1,96</b>	<b>1,97</b>	<b>1,24</b>	<b>0,58</b>	<b>0,20</b>	<b>8,24</b>
<i>Erreur relative (%) sur TOTAL surface terrière</i>											10%

Les autres feuillus correspondent aux érables, alisiers, ormes, fruitiers divers...

L'inventaire des tiges précomptables ne portait que sur les tiges d'essences objectif. Les charmes, bouleaux, trembles et saules ont été considérés comme « taillis ».

Le volume « taillis » sur les peuplements inventoriés en plein a été estimé à 90 m<sup>3</sup>/ha en moyenne. La surface terrière en essences objectif (G') varie de 4,7 m<sup>2</sup>/ha à 20,9 m<sup>2</sup>/ha. Elle est inférieure à 9 m<sup>2</sup>/ha sur environ 60% des surfaces inventoriées en plein.

## 1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Production ligneuse	94,36	16,45	66,61	441,02	<b>618,44</b>

#### A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Source : « Production par régions naturelles Champagne-Ardenne » 8200-14-DIA-EAM-004.

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Chênaie – hêtraie (TSF)	0,35 à 0,55	4,5 à 6,5
Chênaie-hêtraie (30-80 ans)	0,6	7
<b>Total</b>	0,5	5,5

Selon les référentiels de production pour les différentes unités stationnelles de la Champagne-Ardenne, la production biologique est estimée à 5,5 m<sup>3</sup> /ha/an en moyenne sur l'ensemble de la forêt, avec une amplitude de 4,5 à 7,0 m<sup>3</sup> /ha/an selon l'âge du peuplement, la composition, la structure, la nature des sols... Ce calcul comprend l'accroissement biologique de la futaie et du taillis.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Les bilans des 10 dernières années de chaque aménagement ont été ajoutés pour obtenir les chiffres ci-dessous. Pour les volumes prévus, seul un volume total a été calculé.

Les volumes indiqués comportent le volume « grume », le volume « houppiers » et le volume « taillis ».

Récoltes prévues / réalisées (m <sup>3</sup> /an)									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
	301		1040		0		169	1851	1510
								-18%	
Proportion de la récolte globale									
20%		69%		0%		11%		100%	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés**

Les aménagements précédents prévoyaient une récolte totale de 1851 m<sup>3</sup>/an répartie de la façon suivante toutes essences confondues :

- 947 m<sup>3</sup> de grumes
- 707 m<sup>3</sup> de houppiers
- 197 m<sup>3</sup> de taillis

Le volume total récolté s'est quant à lui réparti de la manière suivante :

- 645 m<sup>3</sup> de grumes
- 373 m<sup>3</sup> de houppiers
- 492 m<sup>3</sup> de taillis

Le différentiel au niveau du taillis peut s'expliquer par la prise en compte fréquente de la petite futaie (diamètres 25-30) dans le volume de celui-ci. Egalement, les volumes potentiellement récoltables lors de certaines éclaircies (A2 ou A3) ont été surestimés (récolte de 10 à 20 m<sup>3</sup>/ha).

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

La commune de Blancs-Coteaux possède une « Brigade Verte » composée de sylviculteurs / bûcherons. Une majorité des exploitations de bois d'œuvre se fait donc en régie et les produits sont vendus façonnés, bord de route ou sur place de dépôt.

Egalement, la commune pratique l'affouage et demande la délivrance d'une grande majorité du taillis, de la petite futaie et des houppiers.

Le reste des produits est vendu en bloc et sur pied.

## B - Desserte forestière

- **État de la voirie forestière**

La carte de la desserte et des équipements d'infrastructure figure en **annexe 3.1**.

Type de routes	Réseau public (km)	Réseau forestier (km)	TOTAL	Densité (km/100 ha)
Revêtues	3,2	0,0	<b>3,2</b>	<b>0,5</b>
Empierrées	3,8	1,1	<b>4,9</b>	<b>0,8</b>
Terrain Naturel	5,5	2,5	<b>8,0</b>	<b>1,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12,5</b>	<b>3,6</b>	<b>16,0</b>	<b>2,6</b>

Globalement la forêt est bien desservie sur l'ensemble de ses cantons. Le réseau peut tout de même être amélioré avec l'empierrement de certains chemins ruraux et chemins forestiers (lignes de parcelle et sommières) et la création de places de dépôt/retournement. Ces améliorations possibles figurent en annexe 3.1 et sont détaillées au § 2.5.2 C.

- **Principales difficultés d'exploitation**

Il n'y a pas de difficultés d'exploitation pour la forêt communale de Blancs-Coteaux.

## 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		450,89	91,67	75,88	<b>618,44</b>

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface concernée (stricte) (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence UG concernées
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserves naturelles nationales	75,88	RNN des Pâtis d'Oger et du Mesnil sur Oger	Plan de gestion 2020 – 2029 (avis favorable du CSRPN n°2020-77 le 13/11/2020, en attente de l'arrêté) UG : 137.1, 138.1, 139, 140, 141, 142.1
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	17,95*	<b>FR2100267</b> – Site n°22 Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger	Avenant n°1 au document d'objectifs du site Natura 2000 n°22, 2016 UG : 111, 112, 117, 118, 139, 140,141
	4,83	<b>FR2100340</b> – Site n°95 Carrières souterraines de Vertus	Document d'objectifs du site Natura 2000 n°95 « Carrières souterraines de Vertus », CPNCA, 2003 UG : 406
ZNIEFF de type I	59,21	<b>N° 210014790</b> Bois, marais et pelouses de la Halle aux Vaches à Avize et Oger	UG : 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 138.1, 137.1
	34,18	<b>N° 210000724</b> Les Landes d'Oger	UG : 111, 112, 117, 125, 126, 139, 140, 141, 142.1
	6,46	<b>N° 210000732</b> Corniches boisées et carrières souterraines de Vertus	UG : 405, 406
	1,07	<b>N° 210000733</b> Les Corniches de Grauves	UG : 101
	14,19	<b>N° 210000734</b> Bois et landes boisées d'Avize	UG : 137.1, 137.2
ZNIEFF de type II	362,72	<b>N° 210000722</b> Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay	UG : 101 à 142, 301 à 308 et 404 à 406

	246,45	<b>N° 21009833</b> Massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-Lucy	UG : 309 à 337
--	--------	--	----------------

\* Le périmètre du site n°22 est susceptible d'évoluer d'ici 2025 pour correspondre aux contours de la RNN

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Les habitats forestiers ne constituent pas le principal point d'attrait pour une biodiversité remarquable sur la forêt communale de Blancs-Coteaux, ce dernier résidant surtout sur les mares et sur les secteurs ouverts et semi-ouverts abritant des végétations variées de types landes acides, pelouses calcaires ou formations humides (de type roselières, prairies à Molinie, pelouses marnicoles ou bas-marais alcalin...) (parcelles forestières n°137, 139, 140, 141, 142 essentiellement). Les principales menaces qui s'exercent sur cette biodiversité résident principalement en une conquête des ligneux et une fermeture du couvert. Des travaux de réouverture et des actions de surveillance sont prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle nationale, qui regroupe l'ensemble de ces milieux très sensibles. Une vigilance particulière est cependant à avoir en dehors de ces parcelles (notamment parcelles 111, 112 et 117, hors RNN).

La modification du régime hydrique des parcelles humides, outre le fait qu'elles soient très encadrées par la législation en vigueur, serait fortement préjudiciables aux habitats remarquables ouverts (mares et landes à Callune) comme forestiers (vieilles chênaies à molinie), et pourraient modifier totalement le faciès de végétation. Ces modifications pourraient être de nature anthropique (drainage, tassement et circulation d'engins, coupes brutales), mais aussi climatiques (changement du climat global).

La fréquentation du public (en VTT ou moto-cross notamment) est également un facteur de dégradation des milieux à surveiller (secteur dit de la Halle aux Vaches, surtout, UG 137 et 138). Cependant cette fréquentation semble relativement canalisée sur les sentiers existants. La pratique non autorisée des loisirs motorisés tend à se développer sur les cantons de la Houpe, des Bouleaux, de la Forêt d'Oger et à proximité des carrières de Vertus. L'impact est à ce jour limité mais le risque de dégradation est avéré en cas de développement de ces pratiques. L'organisation de rallyes sur ces secteurs tend à se développer et est à encadrer, comme cela se pratique depuis 10 ans, pour limiter le dérangement de la faune sensible et les mauvais comportements du public de spectateurs (feux, camping, dépôt d'ordures voire intrusion dans les sites souterrains).

Enfin, un des enjeux de la RNN comme du site Natura 2000 des Pâtis d'Oger est la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire ou patrimoniaux en préservant l'intégrité du cortège ligneux et herbacé de ces habitats (chênaies-charmaies plus ou moins acidiphiles et engorgées, hêtraies plus ou moins thermophiles, vieilles chênaies à Molinie...). Le principal risque pesant sur ces habitats sont liés aux choix d'essences à privilégier en sylviculture si ces essences sont exogènes à l'habitat considéré, ainsi que les risques encore difficiles à appréhender liés aux changements du climat et l'adaptation des habitats forestiers aux conditions climatiques à venir.

A noter également, la proximité de stations d'espèces exotiques envahissantes (Sainfoin d'Espagne, Renouée du Japon) dont l'extension est à surveiller.

- Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Alisier de Fontainebleau	Réserve naturelle nationale		oui (au niveau national)
Pyrole à feuilles rondes	Réserve naturelle nationale ; Site FR2100267	Liste rouge régionale de la flore menacée	non
Pyrole à fleurs verdâtres	Réserve naturelle nationale ; Site FR2100267	Liste rouge régionale de la flore menacée	non
Pyrole intermédiaire	Réserve naturelle nationale ; Site FR2100267	Liste rouge régionale de la flore menacée	oui
<b>Faune remarquable</b>			
Avifaune : Busard Saint-Martin, Milan royal, Bondrée apivore*, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe*, Martin pêcheur d'Europe*, Alouette lulu*, Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir, Pic noir*	Réserve naturelle nationale ; Site FR2100267	Les espèces marquées d'un * sont nicheuses. Certaines de ces espèces nichant au sol sont sensibles aux travaux en période de reproduction (dates de travaux à adapter).	oui
Triton crêté	Réserve naturelle nationale ; Site FR2100267		oui
Chauves-souris : Grand Murin, Murin de Beschtein, Murin à moustaches, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Grand Rhinolophe, Oreillards sp.	Sites FR2100267 et FR2100340	Espèces favorisées par le développement du réseau de vieux bois et microhabitats en forêt	oui
Coronelle lisse, Alyte accoucheur	Réserve naturelle nationale	Espèces appréciant les ourlets et lisières boisées étagées	oui

De manière générale, les secteurs appartenant au site Natura 2000 « Landes et Mares d'Oger et du Mesnil sur Oger » ainsi que par la réserve naturelle nationale sont concernés par une importante liste d'espèces patrimoniales et protégées au niveau régional ou national. Ces espèces concernent pour la plupart des milieux ouverts (landes, pelouses, milieux humides ou aquatiques).

- Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	UG	Site
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>						
Néant						
<b>Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)</b>						
Chênaie-Hêtraies oligotrophe atlantique à continentales	non	9110, 9120	41.11 <sup>2</sup>	Habitat sensible à l'aggravation de l'acidification selon les essences utilisées (résineux). Sensibilité des sols et difficultés potentielles de régénération sur les variantes engorgées,	117 139 137 138	RNN, site 22
Vieilles chênaies à molinie	non	9190	41.51 et 41.54		141 142	RNN
Chênaie pubescente thermophile	non	9150	41.71 ou 41.16		137	RNN
Prairies à molinies	non	6410	37.311	Sensibilité à la fermeture des milieux par les ligneux.	140 141 142	RNN, site 22
Mares oligotrophes	non	3110, 3130, 3140	22.11, 22.12	Sensibilité à la modification du régime hydrique local, à la fermeture naturelle par atterrissement et à l'eutrophisation	140	RNN, site 22
Landes sèches européennes	non	4030	31.2	Sensibilité à la fermeture du milieu par la végétation ligneuse	140 141 142	RNN
Pelouses calcicoles	non	6210	34.32	Sensibilité à la fermeture du milieu par la végétation ligneuse	140	RNN
Tourbière basse alcaline	non	7230	54.2(1)	Sensibilité à la fermeture du milieu par la végétation ligneuse et à la modification du régime hydrique local	137	RNN
Pelouse marnicole	non	6210*	34.322	Sensibilité à la fermeture du milieu par la végétation ligneuse et à la modification du régime hydrique local	137	RNN

- Eaux de surface

Hormis le petit cours d'eau situé dans les parcelles 106-107 (en eau seulement une partie de l'année), il n'y a pas de rivière traversant la forêt.

### Plans d'eau

Nature des plans d'eau	surface	Nom ou localisation
Etangs	0,36 ha	HSF 101
Mares		Les mares de la forêt ne sont pas cartographiées, mais on peut noter la présence de l'une d'entre elles à l'est de la parcelle 317. Egalement, plusieurs parcelles comportent des trous où l'eau ne stagne qu'en période hivernale.

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		475,99	142,45	0,00	<b>618,44</b>

#### A - Accueil et paysage

- Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages

Le document de référence est l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne (DREAL, 2003).

La forêt de Blancs-coteaux appartient à l'unité paysagère des Plateaux Occidentaux et à la sous-unité de la Brie Forestière.

- Réglementations, plans départementaux et études existantes

Les routes forestières du canton des Devants sont fermées à la circulation.

Il n'y a pas de réglementation particulière pour les chemins ruraux traversant la forêt.

- Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.

Toute la bordure est de la forêt (p 137, 138, 141, 142, 306 à 308, 301 et 406) se trouve sur la cuesta de l'île de France et surplombe les vignes. Ces lisières sont visibles depuis les villes et villages situés à l'est.

La forêt connaît une fréquentation du public plutôt locale et limitée en semaine mais qui s'intensifie le weekend, notamment autour de la réserve nationale (sentier de randonnée) et du site des Falloises (p 406).

- Description succincte des équipements structurants

Un parcours de santé composé d'équipements bois est présent sur la parcelle 406.



Un site d'escalade a été installé sur les Falloises au sud de la parcelle 406. Il n'est pas situé à l'intérieur du périmètre de la forêt mais contribue à la fréquentation de celle-ci par le public. Les grottes situées à proximité sont d'anciennes carrières dans lesquelles étaient extraits des pierres de taille calcaire du XIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elles ont ensuite été utilisées comme champignonnières. Un arboretum a récemment été installé hors forêt au nord de la parcelle 316 avec un sentier qui le parcourt et des panneaux d'information.

Un petit étang destiné à la pêche avec parking et aire de pique-nique est situé en bordure de la réserve nationale (HSF 101).

Les équipements d'accueil du public figurent en **annexe 3-2**.

- **Classements réglementaires**

Sans objet

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Réserve nationale et étang	Site naturel	Moyenne	Randonnées et pêche
Arboretum	Découverte	Moyenne	Promenade, activités ludiques
Falloises (p 406)	Site naturel / Equipements sportifs	Moyenne	Activités sportives de plein air (escalade, parcours de santé), promenade,...

- **Équipements structurants existants par sites**

Sites	Équipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- État général des équipements - Adaptation
Etangs (HSF 101)	Zone d'accueil du public		Tables de pique-nique (bon état) - Adapté
Réserve naturelle	Sentiers	Attention à la fréquentation illégale par des véhicules motorisés.	24 bornes simples de périmètre, 12 bornes de périmètre avec pictogrammes réglementaires, 3 panneaux réglementation, 1 panneau de site, 1 barrière (état moyen) - Adapté
Arboretum (nord de la p 316)	Zone d'accueil du public		Panneaux, tables,... (bon état) - Adapté
Falloises (p 406 et zone sud hors forêt)	Zone d'accueil du public	Attention à la fréquentation illégale par des véhicules motorisés.	Equipements bois (25 ateliers) et panneaux (état correct) – Falaise équipée pour l'escalade - Adapté

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
<b>Intermédiaire</b>	Bordure est de la forêt (p 137, 138, 141, 142, 306 à 308, 301 et 406)	Ces parcelles surplombent les vignobles et leurs lisières sont visibles sur de longues distances, notamment depuis les villes et villages situés à l'est.

- Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

La forêt est traversée ou longée par plusieurs routes départementales (D36, D37, D38, D240). Les peuplements qui les bordent peuvent ponctuellement représenter un risque pour la sécurité des usagers (gros arbres susceptibles de dépérissements, chutes de branches, ...) et devront faire l'objet d'une attention particulière à ce sujet. Des coupes sanitaires pourront être effectuées.

- Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt

Le traitement des lisières et la mise en place sur certaines parcelles d'un traitement irrégulier représentent des opportunités pour l'aspect paysager de la forêt.

Un projet de création de sentier pédagogique dans la continuité de l'arboretum est en cours de finalisation sur la parcelle 317.

## B - Ressource en eau potable

Sans objet

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu reconnu	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	548,61	69,83			618,44

Les boisements des parcelles et UG situées en rupture de coteaux participent à limiter l'érosion due au vents et aux fortes pluies éventuelles.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
<p>La forêt de Blancs-coteaux se compose très majoritairement de peuplements de chênes (sessiles et/ou pédonculés) traités jusqu'alors essentiellement en futaie régulière ou en conversion de taillis sous futaie en futaie régulière. Le contexte de changement climatique avec toutes les conséquences et incertitudes qui y sont liées sur la productivité, l'avenir à court ou moyen terme de certaines essences ou encore la résilience des peuplements nous impose d'adapter les forêts aux risques associés : tempêtes, attaques de ravageurs, sécheresses, ...</p>	<p>Pour cela on définira comme objectif celui d'appliquer le concept de « Forêt mosaïque », en préservant et en favorisant la diversité des essences, en diversifiant les traitements (régulier et irrégulier), en mettant en place des îlots de vieillissement et de sénescence ou encore en favorisant des essences ou provenances potentiellement plus résistantes.</p>
<p>Les problématiques sont différentes selon les cantons et les anciennes forêts communales. L'analyse des points forts et points faibles pour les enjeux de production ligneuse est donc abordée sous cet angle.</p>	
<p><u>Ancienne forêt d'Oger (p 101 à 142 ; 268,78 ha) :</u>            Les parcelles / UG 108, 127, 128 et 132.2 (15,94 ha) sont déjà converties en futaie régulière.            La régénération des parcelles / UG 129, 131 et 132.1 (11,42 ha) est entamée, le relevé de couvert y a déjà été effectué.            Les peuplements issus de TSF des parcelles 102, 130 et 134 à 136 sont régularisés gros bois.            La surface terrière en essences objectif de l'UG 109.1 est faible (<math>G' = 6,8 \text{ m}^2/\text{ha}</math>)            Le reste des parcelles présente une structure plutôt irrégulière ou régularisée bois moyens / gros bois avec présence de perches. Des poches de reconstitution (tempête 1999) se situent dans ces parcelles (4,09 ha).</p>	<p>On poursuivra le traitement en futaie régulière des parcelles / UG 108, 127 et 128 et 132.2 en prenant soin de favoriser la diversité des essences.            L'UG 109.1 sera intégrée au groupe de régénération.            La régénération des parcelles 129, 131 et 132.1 sera poursuivie.            Les parcelles 102 et 130 seront classées en îlots de vieillissement (9,64 ha).            Les parcelles 134, 135 et 136 feront partie du groupe d'amélioration de TSF.            Les autres parcelles de ce canton et les poches de reconstitution qu'elles contiennent seront converties en futaie irrégulière (création de 3 groupes en fonction de la fertilité des stations et des autres enjeux sur cette partie de forêt : potentiel fort, moyen et faible).</p>
<p><u>Ancienne forêt de Gionges (p 201 ; 3,22 ha) :</u>            La parcelle 201 est assez hétérogène et comporte des petits bois et bois moyens d'essences diverses.</p>	<p>La parcelle 201 intégrera le groupe irrégulier à potentiel moyen.</p>
<p><u>Ancienne forêt de Vertus-Voipreux, canton de La Houppe (p 301 à 308 ; 72,32 ha) :</u>            L'UG 301.2 est convertie en futaie régulière.            Les anciens TSF de ce canton présente un <math>G'</math> globalement supérieur à <math>11 \text{ m}^2/\text{ha}</math>. Certaines parcelles présentent déjà une structure irrégulière ou quasi irrégulière (301.1 et 302), les autres sont plutôt régularisées bois moyens / gros bois avec présence de perches d'avenir pour la parcelle 308.</p>	<p>Les parcelles / UG 301.1, 302 et 308 seront converties en futaie irrégulière (23,69 ha) et intégreront le groupe à potentiel fort au vu de leurs stations.            La conversion en futaie régulière des autres parcelles se poursuivra (groupe d'amélioration et de préparation).</p>

<p><u>Ancienne forêt de Vertus-Voipreux, canton des Devants (p 309 à 337 ; 250,77 ha) :</u> 91,87 ha sont déjà convertis en futaie régulière. Les peuplements de TSF en conversion sont globalement pauvres en réserves (<math>G' &lt; 9 \text{ m}^3/\text{ha}</math> sur 105,81 ha). Ils sont régularisés gros bois ou très gros bois et peuvent difficilement être convertis en futaie irrégulière. Les parcelles 327 et 328 sortent du lot avec une surface terrière <math>G' &gt; 18 \text{ m}^3/\text{ha}</math>.</p>	<p>On maintiendra en futaie régulière les parcelles et UG déjà converties en y favorisant la diversité des essences. On poursuivra la conversion en futaie régulière des peuplements issus de TSF en lissant leur régénération sur plusieurs périodes d'aménagement. Les peuplements les plus mûrs et les plus pauvres seront prioritaires pour intégrer le groupe de régénération tout en prenant soin de ne pas ouvrir brutalement des surfaces contigües trop importantes (p 312, 316, 319, 323 et 324 pour 44,28 ha). La régénération de ces parcelles nécessitera des compléments par plantation en prenant soin d'apporter de la diversité (essences ou provenances). Les parcelles les moins pauvres seront maintenues en amélioration ou intégreront le groupe de préparation à la conversion. Les parcelles 327 et 328 constitueront des îlots de vieillissement (17,27 ha) car leur état sanitaire est correct et les diamètres peuvent être menés au-delà des normes habituelles.</p>
<p><u>Ancienne forêt de Vertus, La Madeleine, Les Falloises (p 404 à 406 ; 20,32 ha) :</u> Les stations sont plutôt pauvres sur cette partie de la forêt. Les peuplements sont très variés en composition et en structure.</p>	<p>Au vu des autres enjeux de la forêt sur la parcelle 406 et la faible fertilité sur ce canton, les parcelles 404 à 406 intégreront le groupe irrégulier à potentiel faible.</p>
<b>Fonction écologique</b>	
<p>La présence de la réserve naturelle nationale (75,88 ha) et de deux zones Natura 2000 doit obligatoirement être prise en compte dans la gestion non seulement des parcelles directement visées mais également sur les parcelles en périphérie.</p>	<p>La conversion en futaie irrégulière de la majorité des parcelles 101 à 126, des UG 137.2 et 138.2 et des parcelles 404 à 406 permettra de limiter les impacts sur les écosystèmes en place. Le classement en IRRM du canton des Bouleaux (p 117 à 124) avec une rotation de 10 ans dans les coupes permettra de limiter légèrement la fréquence des exploitations dans ce secteur. Le classement en IRRE des UG 137.2 et 138.2 ainsi que des parcelles 404 à 406 avec une rotation de 15 ans permettra également de limiter la fréquence des exploitations.</p>
<p>La parcelle 406 constitue une zone de chasse pour les chiroptères présents dans les grottes et cavités au sud de cette même parcelle.</p>	<p>On limitera les interventions dans cette parcelle tout en y maintenant un étagement varié de la végétation, l'intégrité des pelouses calcicoles et l'ouverture des entrées de cavités (entretien de la végétation).</p>
<p>Le canton des Devants va connaître un fort rajeunissement dans les années futures car les peuplements de TSF sont pauvres et vieillissants.</p>	<p>Afin de limiter les impacts écologiques dus à l'ouverture en régénération de surfaces conséquentes cumulées sur une période courte (40 ans) et de constituer un maillage de vieux bois, indispensables au maintien de la biodiversité inféodée à ceux-ci, les parcelles / UG 315.1 et 322 seront classées en îlots de sénescence (15,45 ha). À cela s'ajoute la création de l'îlot de vieillissement sur les parcelles 327 et 328 (17,27 ha).</p>
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
<p>Toute la bordure est de la forêt située en haut des vignes sur la cuesta d'île de France est visible depuis les villages alentours.</p>	<p>Le classement en futaie irrégulière des parcelles / UG 137.2, 138.2, 142.2, 301.1, 308 et 406 permet un traitement adapté des lisières et de maintenir la continuité du paysage. La notion de continuité du paysage devra aussi être prise en compte lors des coupes d'amélioration / préparation dans les parcelles 306 et 307. On pourra maintenir une bande boisée continue de 30 à 50 mètres de large.</p>

<p>Un arboretum est situé au nord de la parcelle 316 et la commune a pour objectif de créer un sentier pédagogique dans la partie nord-est de la parcelle 317.</p>	<p>On veillera à laisser une bande boisée d'au moins 30 mètres de large le long du périmètre nord de la parcelle 316 lors de sa mise en régénération.</p> <p>Le projet de sentier sera pris en compte lors des coupes d'amélioration / préparation dans la parcelle 317. Il sera possible de ne pas intervenir sur toute la parcelle par exemple.</p>
<p><b>Equilibre forêt gibier</b></p>	
<p>Même s'il ne semble pas y avoir de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique trop prononcé pour l'instant, l'ensemble de la forêt subit des pressions de la faune, en particulier le sanglier et le chevreuil dont les populations sont globalement en augmentation avec potentiellement des conséquences sur l'ouverture de nouvelles parcelles en régénération et sur l'avenir des parcelles ouvertes (p 108, 109, 129, 131, 132.1, 312, 316, 319, 324.1, 323)</p>	<p>Il s'agira d'être particulièrement attentif aux différents indicateurs pouvant mettre en exergue une augmentation des populations, notamment sur le canton des Devants où se concentre la majorité des parcelles à ouvrir en régénération (ICE éventuels, comptages, prélèvements, dégâts sur les accotements, consommation des glands, dégâts sur les premières plantations, ...). Le cas échéant, l'augmentation significative des plans de tir et des réalisations devra être systématique.</p> <p>Il est conseillé de proscrire l'agrainage sur le canton des Devants et plus globalement sur toute la forêt.</p> <p>Les plantations pourront bénéficier de protections individuelles mais en aucun cas il ne sera préconisé de clôtures parcellaires.</p> <p>Les mises en régénérations pourront être retardées si un déséquilibre est avéré.</p>
<p><b>Protection contre les risques naturels</b></p>	
<p>Les boisements de la bordure est de la forêt située en haut des vignes sur la cuesta d'Île de France contribuent à limiter l'érosion due aux vents et aux fortes pluies.</p>	<p>Le classement en futaie irrégulière des parcelles / UG 137.2, 138.2, 142.2, 301.1, 308 et 406 permet un traitement adapté des lisières et le maintien d'un état boisé permanent.</p> <p>La notion de maintien de l'état boisé devra aussi être prise en compte lors des coupes d'amélioration / préparation dans les parcelles 306 et 307. On pourra maintenir une bande boisée continue de 30 à 50 mètres de large.</p>

## 2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	339,34	523,03
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	183,40	7,80
Taillis-sous-futaie		2,05
Attente sans traitement défini	1,34	
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>524,08</b>	<b>532,88</b>
Hors sylviculture de production	94,36	77,50
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>618,44</b>	<b>610,38</b>

Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement
		ha	%			
<b>Futaie régulière</b>						
Chêne sessile	Îlots de vieillissement	26,91	5,15%	180	100	Toute essence feuillue ou résineuse acquise naturellement – Essences adaptées au changement climatique en complément de régénération naturelle
Chêne sessile	minimum 60	291,38	55,74%	130	70	
Chêne pédonculé	minimum 60	19,11	3,66%	100	70	
Merisier	minimum 50	1,94	0,37%	80	60	
<b>Sous total futaie régulière</b>		<b>339,34</b>	<b>64,92%</b>			
<b>Futaie irrégulière</b>						
Chêne sessile	Groupe IRRF	95,80	18,33%		80	Toute essence feuillue ou résineuse acquise naturellement - Essences adaptées au changement climatique en enrichissement
Chêne sessile	Groupe IRRM	60,58	11,59%		65	
Chêne sessile	Groupe IRRE	27,02	5,17%		50	
<b>Sous total futaie irrégulière</b>		<b>183,40</b>	<b>35,08%</b>			
<b>Total surface en sylviculture de production</b>		<b>522,74</b>	<b>100,00%</b>			

Futaie régulière :

Bien qu'il soit menacé par le changement climatique, le chêne pédonculé a été maintenu en essence objectif sur 19,11 ha car les peuplements sont quasiment purs et ils ont 30 à 50 ans. Aucun de ces peuplements ne montre de signes de dépérissement pour l'instant.

## Futaie irrégulière

Pour les trois groupes, le diamètre d'exploitabilité optimum est donné pour une qualité maximale espérée. Cependant ce diamètre doit être adapté à la qualité individuelle des tiges.

Pour le groupe IRRE, bien que le chêne sessile ait été choisi comme essence objectif, on cherchera au maximum le mélange d'essences diverses.

- Essences objectifs non retenues

Le robinier faux-acacia présent en peuplement pur sur une partie des parcelles 327, 332 et 333 (2,64 ha) n'a pas été retenu comme essence objectif mais pourra être maintenu et conduit à son optimum comme essence d'accompagnement.

Les épicéas de la parcelle 404 ne sont pas en station et ne sont pas adaptés au contexte de changement climatique (2,02 ha). Si leur état sanitaire le permet, ils pourront tout de même être menés jusqu'à leur optimum.

DOCUMENT ONF

## 2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

### 2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		148,62 ha	
Surface de contrainte de vieillissement (Sv)		11,42 ha	
Surface d'équilibre (Se)		52,12 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		59,73 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	48,31 ha	
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	59,73 ha	22,42 ha
Surface à reconstituer (S <sub>rec</sub> )		0 ha	0 ha
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution		41,11 ha	

- Analyse détaillée de la surface disponible

Analyse de la disponibilité : peuplements constitutifs	Période 1 (20 ans)	Périodes 1+2 (40 ans)
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha	42,25 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	76,04 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	107,48 ha	82,22 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	50,78 ha	40,10 ha
<b>Total</b>	<b>158,26 ha</b>	<b>240,61 ha</b>
<b>Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)</b>	<b>158,26 ha</b>	<b>120,30 ha</b>

Il n'y a, à priori, pas de peuplement à faible durée de survie. En effet, bien que les effets du changement climatique se fasse sentir en entraînant quelques dépérissements sur les chênes pédonculés des vieux TSF en conversion, l'état sanitaire global des parcelles ne justifie pas l'engagement de coupe rase au cours de cet aménagement.

En revanche, 107,48 ha sont occupés par des peuplements assez pauvres à gros bois ou très gros bois qui ne gagnent plus à vieillir (principalement sur le canton des Devants) ou ayant déjà atteint les diamètres optimaux.

Egalement, environ 50,78 ha de TSF en conversion atteindront les critères minimaux d'exploitabilité.



- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

<b>Analyse du vieillissement : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Périodes 1+2</b>
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	11,42 ha	11,42 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	0 ha	42,25 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	96,48 ha
<b>Total</b>	<b>11,42 ha</b>	<b>150,15 ha</b>
<b>Moyenne par période = Total / (nombre de périodes)</b>	<b>11,42 ha</b>	<b>75,07 ha</b>

Il n'y a pas d'urgence pour cet aménagement sur la durée de survie des peuplements mais il peut être envisagé un dépérissement dans les peuplements de TSF en conversion majoritairement composés de chênes pédonculés, suite aux effets du changement climatique (42,25 ha).

## 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

<b>Structure générale des peuplements</b>		<i>Proche équilibre</i>		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>		<b>Cible future</b>	<b>Valeurs observées</b>	<b>Note globale forêt</b>
Surface terrière (m <sup>2</sup> /ha)	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	16	18,72	C
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	20	49	
Densité de perches (tiges/ha)	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	42	28	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (ha)		20,48		

Certaines poches de reconstitution tempête incluses dans le groupe IRRF n'ont fait l'objet que de descriptions simples (UED 105.2, 107.2, 110.2, 111.2 et 133.2 pour 4,09 ha). Elles ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus et augmente considérablement le stock de perches à l'échelle du bloc irrégulier.

Les parcelles du groupe IRRE ont également fait l'objet de descriptions simples et ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus (27,02 ha). Elles sont composées d'essences très diverses et ont déjà une structure proche de l'irrégulier.

## 2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet

## 2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

- Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

#### Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG						
<b>Régénération feuillue entamée, à terminer</b>	<b>Unités de gestion ouvertes, à terminer</b>								
	REGFE	129		4,40	4,40		4,40	CHS	<b>11,42</b>
		131		4,51	4,51		4,51		
		132	1	2,51	2,51		2,51		
<b>Régénération feuillue à entamer et à terminer</b>	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>								
	REGFT	109	1	4,03	4,03	4,03	4,03	CHS	<b>48,31</b>
		312		9,82	9,82	9,82	9,82		
		316		9,77	9,77	9,77	9,77		
		319		8,80	8,80	8,80	8,80		
		323		8,92	8,92	8,92	8,92		
		324	1	6,97	6,97	6,97	6,97		
<b>Total</b>				<b>59,73</b>	<b>59,73</b>	<b>48,31</b>	<b>48,31</b>		

#### Autres groupes

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface retenue pour la gestion (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG			
<b>Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation</b>	AMETP	306		8,44	12	<b>50,15</b>
		311		9,59		
		317	1	10,82		
		325	1	9,62		
		329		5,44		
		330		6,24		
<b>Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois</b>	AMETG	134		4,74	12	<b>91,90</b>
		135		5,02		
		136		4,72		
		303		8,98		
		304		9,13		

		305		9,01		
		307		8,45		
		313	1	1,28		
		314	1	5,00		
		325	3	1,64		
		326	1	7,04		
		331	1	4,14		
		332	1	9,76		
		333	1	9,21		
		337	1	3,78		
<b>Amélioration de futaie feuillue à bois moyen</b>	<i>AMEFM</i>	309		7,62	9 - 10	<b>19,11</b>
		310		8,46		
		334	1	3,03		
<b>Amélioration de futaie feuillue à petit bois</b>	<i>AMEFP</i>	108	2	0,61	8	<b>86,85</b>
		109	2	1,22		
		127		4,74		
		128		3,93		
		132	2	1,97		
		301	2	4,62		
		313	2	8,62		
		314	2	5,02		
		315	2	3,38		
		317	2	2,19		
		318	1	6,09		
		318	2	3,08		
		320		8,86		
		321		8,77		
		324	2	2,08		
		325	2	0,25		
		326	2	0,80		
		331	2	2,26		
		332	2	1,10		
		333	2	1,00		
334	2	0,89				
334	3	2,55				
335		6,65				
336		6,17				
<b>Amélioration de futaie feuillue, jeunesse</b>	<i>AMEFJ</i>	108	1	4,69	-	<b>4,69</b>
<b>Îlot de vieillissement</b>	<i>ILV</i>	102		5,30	12	<b>26,91</b>
		130		4,34		
		327		8,05		
		328		9,22		
<b>Irrégulier à potentiel fort</b>	<i>IRRF</i>	101		5,36	8	<b>95,80</b>
		103		5,16		

		104		5,22		
		105		5,28		
		106		5,24		
		107		5,27		
		110		5,14		
		111		5,19		
		112		5,18		
		113		5,14		
		114		5,18		
		115		5,16		
		116		5,16		
		133		4,43		
		301	1	5,81		
		302		8,78		
		308		9,10		
<b>Irrégulier à potentiel moyen</b>	<i>IRRM</i>	117		5,76	10	<b>60,58</b>
		118		5,74		
		119		5,76		
		120		5,76		
		121		5,73		
		122		5,77		
		123		5,76		
		124		5,75		
		125		5,91		
		126		5,42		
		201		3,22		
<b>Irrégulier extensif, à potentiel faible</b>	<i>IRRE</i>	137	2	3,85	15	<b>27,02</b>
		138	2	2,64		
		142	2	0,21		
Objectif de maintien de l'état boisé		404		5,17		
		405		9,01		
		406		6,14		
<b>Attente</b>	<i>ATT</i>	317	3	1,34	-	<b>1,34</b>
<b>Sous-total, surface en sylviculture (hors groupe de régé.) :</b>				<b>464,35</b>		
<b>Hors sylviculture en réserve biologique intégrale</b>	<i>HSNRI</i>	137	1	44,15	-	<b>75,88</b>
		138	1	2,58		
		139		2,36		
		140		4,18		
Réserve Naturelle Nationale		141		15,71		
		142	1	6,90		
<b>Îlot de sénescence</b>	<i>ILS</i>	315	1	6,56	-	<b>15,45</b>
		322		8,89		
<b>Hors sylviculture</b>	<i>HSY</i>	HSF 101		0,36	-	<b>3,03</b>
		HSF 301		1,00		
Hors surface forestière		HSF 302		0,73		

		HSF 303	0,25		
		HSF 304	0,69		
Sous total, surface hors sylviculture :			<b>94,36</b>		
TOTAL (surface retenue pour la gestion hors GR) :			<b>558,71</b>	<b>(GR = 59,73 ha)</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>618,44</b>		

La carte d'aménagement figure en **annexe 7.1**.

## 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet

## 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet

DOCUMENT ONF

## 2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2022 - 2041

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Sans objet.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Pour les coupes d'amélioration en futaie régulière, on se référera au « Guide de la chênaie continentale, T. Sardin 2008 ».

#### B - Coupes

- Programme de coupes

Années	P <sup>lle</sup>	UG	Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations - précautions
2022	103	1	IRRF	5,16	5,16	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	104	1	IRRF	5,22	5,22	C CHX G	IRR	Rafrâichir CEX
	122	1	IRRM	5,77	5,77	I CHX I	IRR	Rafrâichir CEX
	123	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	Rafrâichir CEX
	124	1	IRRM	5,75	5,75	C CHX G	IRR	Rafrâichir CEX
	129	1	REGFE	4,4	4,4	C CHX G	RS	
	317	1	AMETP	10,82	10,82	C CHP G	ACT	Attention sentier pédagogique. Rafrâichir CEX
<b>Total 2022</b>				<b>42,88</b>				
2023	105	1	IRRF	5,28	5,28	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	106	1	IRRF	5,24	5,24	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	107	1	IRRF	5,27	5,27	I CHS I	IRR	Rafrâichir CEX
	125	1	IRRM	5,91	5,91	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	126	1	IRRM	5,42	5,42	I CHS I	IRR	Rafrâichir CEX
	129	1	REGFE	4,4	4,4	C CHX G	RD	
	133	1	IRRF	4,43	4,43	I CHS I	IRR	Rafrâichir CEX
	201	1	IRRM	3,22	3,22	C CHS M	IRR	Rafrâichir CEX
	304	1	AMETG	9,13	9,13	C CHS G	ACT	Rafrâichir CEX
	305	1	AMETG	9,01	9,01	C CHS G	ACT	Rafrâichir CEX
335	1	AMEFP	6,65	6,65	F CHS P	EMC		
<b>Total 2023</b>				<b>63,96</b>				
2024	110	1	IRRF	5,14	5,14	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	111	1	IRRF	5,19	5,19	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	112	1	IRRF	5,18	5,18	C CHS G	IRR	Rafrâichir CEX
	128	1	AMEFP	3,93	3,93	F CHS P	EMC	
	131	1	REGFE	4,51	4,51	C CHX G	RD	Sanitaire sur l'îlot paysager (UED 131.2)
	132	1	REGFE	2,51	2,51	C CHX G	RD	
	318	1	AMEFP	6,09	6,09	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	321	1	AMEFP	8,77	8,77	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps

	324	1	REGFT	6,97	6,97	C CHX G	RCV	Taillis de diam. ≥ 15
	325	1	AMETP	9,62	9,62	C CHP G	ACT	Rafraîchir CEX
	329	1	AMETP	5,44	5,44	C CHS T	ACT	Rafraîchir CEX
	<b>Total 2024</b>			<b>63,35</b>				
<b>2025</b>	136	1	AMETG	4,72	4,72	C CHS G	ACT	Rafraîchir CEX
	301	1	IRRF	5,81	5,81	C CHX G	IRR	Rafraîchir CEX
	302	1	IRRF	8,78	8,78	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	306	1	AMETP	8,44	8,44	C CHS G	ACT	Traitement particulier sur la lisière est. Rafraîchir CEX
	308	1	IRRF	9,1	9,1	C CHS G	IRR	Rafraîchir CEX. Traitement particulier sur la lisière sud-est
	332	1	AMETG	9,76	9,76	C CHX G	ACT	Rafraîchir CEX
	333	1	AMETG	9,21	9,21	C CHP G	ACT	Rafraîchir CEX
	335	1	AMEFP	6,65	6,65	F CHS P	A1	
	<b>Total 2025</b>			<b>62,47</b>				
<b>2026</b>	128	1	AMEFP	3,93	3,93	F CHS P	A1	
	301	2	AMEFP	4,62	4,62	F CHS P	A3	
	309	1	AMEFM	7,62	7,62	F CHP M	A4	
	310	1	AMEFM	8,46	8,46	F CHP M	A4	
	313	1	AMETG	1,28	1,28	C CHX T	ACT	
	314	1	AMETG	5	5	C CHP T	ACT	
	326	1	AMETG	7,04	7,04	C CHP T	ACT	Rafraîchir CEX
	337	1	AMETG	3,78	3,78	C CHX G	ACT	Rafraîchir CEX
	<b>Total 2026</b>			<b>41,73</b>				
<b>2027</b>	109	1	REGFT	4,03	4,03	C CHS G	RCV	Taillis de diam. ≥ 15
	303	1	AMETG	8,98	8,98	C CHS G	ACT	Rafraîchir CEX
	307	1	AMETG	8,45	8,45	C CHS G	ACT	Traitement particulier sur la lisière est. Rafraîchir CEX
	324	1	REGFT	6,97	6,97	C CHX G	RD	
	334	1	AMEFM	3,03	3,03	F CHP M	A3	
	334	2	AMEFP	0,89	0,89	F F.P P	A1	Faire EMC en même temps
	334	3	AMEFP	2,55	2,55	F CHS P	A2	
	<b>Total 2027</b>			<b>34,90</b>				
<b>2028</b>	108	2	AMEFP	0,61	0,61	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	109	2	AMEFP	1,22	1,22	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	113	1	IRRF	5,14	5,14	C CHX G	IRR	Rafraîchir CEX
	114	1	IRRF	5,18	5,18	C CHS G	IRR	Rafraîchir CEX
	115	1	IRRF	5,16	5,16	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	116	1	IRRF	5,16	5,16	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	127	1	AMEFP	4,74	4,74	F CHS P	A3	
	132	2	AMEFP	1,97	1,97	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	137	2	IRRE	3,85	3,85	I CHS I	IRR	
	138	2	IRRE	2,64	2,64	I CHS I	IRR	
	142	2	IRRE	0,21	0,21	I CHS I	IRR	
	313	2	AMEFP	8,62	8,62	F CHS P	EMC	
	314	2	AMEFP	5,02	5,02	F CHS P	EMC	
	315	2	AMEFP	3,38	3,38	F CHS P	EMC	
	320	1	AMEFP	8,86	8,86	F CHS P	EMC	
327	1	ILV	8,05	8,05	C CHS T	ACT	Principalement AS dans les CHS. Rafraîchir CEX	
328	1	ILV	9,22	9,22	C CHX T	ACT	Principalement AS dans les CHX. Rafraîchir CEX	
336	1	AMEFP	6,17	6,17	F CHS P	A3		
	<b>Total 2028</b>			<b>85,20</b>				

2029	317	2	AMEFP	2,19	2,19	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	318	2	AMEFP	3,08	3,08	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	324	2	AMEFP	2,08	2,08	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	325	2	AMEFP	0,25	0,25	F F.P P	A1	Faire EMC en même temps
	326	2	AMEFP	0,8	0,8	F F.P P	A1	Faire EMC en même temps
	331	2	AMEFP	2,26	2,26	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	332	2	AMEFP	1,1	1,1	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	333	2	AMEFP	1	1	F CHS P	A1	Faire EMC en même temps
	404	1	IRRE	5,17	5,17	C CHS G	IRR	Rafraîchir CEX
	405	1	IRRE	9,01	9,01	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
406	1	IRRE	6,14	6,14	C CHS M	IRR	Rafraîchir CEX	
<b>Total 2029</b>				<b>33,08</b>				
2030	101	1	IRRF	5,36	5,36	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	103	1	IRRF	5,16	5,16	C CHS G	IRR	
	104	1	IRRF	5,22	5,22	C CHX G	IRR	
	109	1	REGFT	4,03	4,03	C CHS G	RD	
	134	1	AMETG	4,74	4,74	C CHS G	ACT	Rafraîchir CEX
	135	1	AMETG	5,02	5,02	C CHS G	ACT	Rafraîchir CEX
	313	2	AMEFP	8,62	8,62	F CHS P	A1	
	314	2	AMEFP	5,02	5,02	F CHS P	A1	
	315	2	AMEFP	3,38	3,38	F CHS P	A1	
	320	1	AMEFP	8,86	8,86	F CHS P	A1	
<b>Total 2030</b>				<b>55,41</b>				
2031	105	1	IRRF	5,28	5,28	C CHS G	IRR	
	106	1	IRRF	5,24	5,24	C CHS G	IRR	
	107	1	IRRF	5,27	5,27	I CHS I	IRR	
	117	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	118	1	IRRM	5,74	5,74	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	119	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	120	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	121	1	IRRM	5,73	5,73	I CHS I	IRR	Rafraîchir CEX
	133	1	IRRF	4,43	4,43	I CHS I	IRR	
	316	1	REGFT	9,77	9,77	C CHP T	RCV	Arboretum : travail paysager de la lisière
<b>Total 2031</b>				<b>58,74</b>				
2032	110	1	IRRF	5,14	5,14	C CHS G	IRR	
	111	1	IRRF	5,19	5,19	C CHS G	IRR	
	112	1	IRRF	5,18	5,18	C CHS G	IRR	
	122	1	IRRM	5,77	5,77	I CHX I	IRR	
	123	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	
	124	1	IRRM	5,75	5,75	C CHX G	IRR	
	311	1	AMETP	9,59	9,59	C CHS T	APR	Rafraîchir CEX. Ajouter AS dans 312 si besoin
	318	1	AMEFP	6,09	6,09	F CHS P	A2	
	321	1	AMEFP	8,77	8,77	F CHS P	A2	
	323	1	REGFT	8,92	8,92	C CHX T	RCV	Taillis de diam. ≥ 15
	325	3	AMETG	1,64	1,64	C CHX G	ACT	Ouvrir CEX 20m
	330	1	AMETP	6,24	6,24	C CHS T	APR	Rafraîchir CEX
331	1	AMETG	4,14	4,14	C CHS T	ACT	Rafraîchir CEX	
<b>Total 2032</b>				<b>78,18</b>				
2033	102	1	ILV	5,3	5,3	C CHX G	ACT	Principalement AS dans les CHX. Rafraîchir CEX
	125	1	IRRM	5,91	5,91	C CHS G	IRR	
	126	1	IRRM	5,42	5,42	I CHS I	IRR	



	130	1	ILV	4,34	4,34	C CHS G	ACT	Principalement AS dans les CHS. Rafraîchir CEX
	201	1	IRRM	3,22	3,22	C CHS M	IRR	
	301	1	IRRF	5,81	5,81	C CHX G	IRR	
	302	1	IRRF	8,78	8,78	I CHS I	IRR	
	308	1	IRRF	9,1	9,1	C CHS G	IRR	
	335	1	AMEFP	6,65	6,65	F CHS P	A2	
			<b>Total</b>	<b>2033</b>	<b>54,53</b>			
<b>2034</b>	128	1	AMEFP	3,93	3,93	F CHS P	A2	
	301	2	AMEFP	4,62	4,62	F CHS M	A4	
	316	1	REGFT	9,77	9,77	C CHP T	RD	Arboretum : travail paysager de la lisière
	317	1	AMETP	10,82	10,82	C CHP G	APR	Attention sentier pédagogique
			<b>Total</b>	<b>2034</b>	<b>29,14</b>			
<b>2035</b>	304	1	AMETG	9,13	9,13	C CHS G	ACT	
	305	1	AMETG	9,01	9,01	C CHS G	ACT	
	309	1	AMEFM	7,62	7,62	F CHP M	A5	
	310	1	AMEFM	8,46	8,46	F CHP M	A5	
	323	1	REGFT	8,92	8,92	C CHX T	RD	
	334	2	AMEFP	0,89	0,89	F F.P P	A2	
	334	3	AMEFP	2,55	2,55	F CHS P	A3	
			<b>Total</b>	<b>2035</b>	<b>46,58</b>			
<b>2036</b>	108	2	AMEFP	0,61	0,61	F CHS P	A2	
	109	2	AMEFP	1,22	1,22	F CHS P	A2	
	113	1	IRRF	5,14	5,14	C CHX G	IRR	
	114	1	IRRF	5,18	5,18	C CHS G	IRR	
	115	1	IRRF	5,16	5,16	I CHS I	IRR	
	116	1	IRRF	5,16	5,16	I CHS I	IRR	
	127	1	AMEFP	4,74	4,74	F CHS M	A4	
	132	2	AMEFP	1,97	1,97	F CHS P	A2	
	319	1	REGFT	8,8	8,8	C CHX T	RCV	Taillis de diam. ≥ 15
	325	1	AMETP	9,62	9,62	C CHP G	APR	
	329	1	AMETP	5,44	5,44	C CHS T	APR	
	336	1	AMEFP	6,17	6,17	F CHS M	A4	
			<b>Total</b>	<b>2036</b>	<b>59,21</b>			
<b>2037</b>	136	1	AMETG	4,72	4,72	C CHS G	ACT	
	306	1	AMETP	8,44	8,44	C CHS G	APR	Traitement particulier sur la lisière est
	312	1	REGFT	9,82	9,82	C CHX T	RCV	Taillis de diam. ≥ 15
	317	2	AMEFP	2,19	2,19	F CHS P	A2	
	318	2	AMEFP	3,08	3,08	F CHS P	A2	
	324	2	AMEFP	2,08	2,08	F CHS P	A2	
	325	2	AMEFP	0,25	0,25	F F.P P	A2	
	326	2	AMEFP	0,8	0,8	F F.P P	A2	
	331	2	AMEFP	2,26	2,26	F CHS P	A2	
	332	1	AMETG	9,76	9,76	C CHX G	ACT	
	332	2	AMEFP	1,1	1,1	F CHS P	A2	
	333	1	AMETG	9,21	9,21	C CHP G	ACT	
	333	2	AMEFP	1	1	F CHS P	A2	
334	1	AMEFM	3,03	3,03	F CHP M	A4		
			<b>Total</b>	<b>2037</b>	<b>57,74</b>			
<b>2038</b>	101	1	IRRF	5,36	5,36	I CHS I	IRR	
	103	1	IRRF	5,16	5,16	C CHS G	IRR	

	104	1	IRRF	5,22	5,22	C CHX G	IRR	
	313	1	AMETG	1,28	1,28	C CHX T	ACT	
	313	2	AMEFP	8,62	8,62	F CHS P	A2	
	314	1	AMETG	5	5	C CHP T	ACT	
	314	2	AMEFP	5,02	5,02	F CHS P	A2	
	315	2	AMEFP	3,38	3,38	F CHS P	A2	
	320	1	AMEFP	8,86	8,86	F CHS P	A2	
	326	1	AMETG	7,04	7,04	C CHP T	ACT	
	337	1	AMETG	3,78	3,78	C CHX G	ACT	
			<b>Total</b>	<b>2038</b>	<b>58,72</b>			
<b>2039</b>	105	1	IRRF	5,28	5,28	C CHS G	IRR	
	106	1	IRRF	5,24	5,24	C CHS G	IRR	
	107	1	IRRF	5,27	5,27	I CHS I	IRR	
	133	1	IRRF	4,43	4,43	I CHS I	IRR	
	303	1	AMETG	8,98	8,98	C CHS G	ACT	
	307	1	AMETG	8,45	8,45	C CHS G	ACT	
	319	1	REGFT	8,8	8,8	C CHX T	RD	
			<b>Total</b>	<b>2039</b>	<b>46,45</b>			
<b>2040</b>	110	1	IRRF	5,14	5,14	C CHS G	IRR	
	111	1	IRRF	5,19	5,19	C CHS G	IRR	
	112	1	IRRF	5,18	5,18	C CHS G	IRR	
	312	1	REGFT	9,82	9,82	C CHX T	RD	
	318	1	AMEFP	6,09	6,09	F CHS P	A3	
	321	1	AMEFP	8,77	8,77	F CHS P	A3	
	327	1	ILV	8,05	8,05	C CHS T	ACT	Principalement AS dans les CHS.
328	1	ILV	9,22	9,22	C CHX T	ACT	Principalement AS dans les CHX.	
			<b>Total</b>	<b>2040</b>	<b>57,46</b>			
<b>2041</b>	117	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	
	118	1	IRRM	5,74	5,74	I CHS I	IRR	
	119	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	
	120	1	IRRM	5,76	5,76	I CHS I	IRR	
	121	1	IRRM	5,73	5,73	I CHS I	IRR	
	301	1	IRRF	5,81	5,81	C CHX G	IRR	
	302	1	IRRF	8,78	8,78	I CHS I	IRR	
	308	1	IRRF	9,1	9,1	C CHS G	IRR	
	335	1	AMEFP	6,65	6,65	F CHS P	A3	
			<b>Total</b>	<b>2041</b>	<b>59,09</b>			

- Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 7,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
REGFE (11,42 ha)	7,15	143	85,55	1 711
REGFT (48,31 ha)	35,45	709	425,25	8 505
AMEFP (86,85 ha)	30,50	610	366,25	7 325
AMEFM (19,11 ha)	4,80	96	57,40	1 148

AMETG (91,90 ha)	28,55	571	342,85	6 857
AMETP (50,15 ha)	14,10	282	169,10	3 382
ILV (26,91 ha)	6,65	133	79,80	1 596
IRRE (27,02 ha)	2,75	55	32,80	656
IRRM (60,58 ha)	24,05	481	288,50	5 770
IRRF (95,80 ha)	52,50	1 050	630,00	12 600
<b>Totaux</b>	<b>206,50</b>	<b>4130</b>	<b>2477,50</b>	<b>49 550</b>

↓ ↓

→ **INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.**

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

## C - Desserte

- Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Routes forestières</b>							
DES1	1	Empierrement de route forestière	Ligne 323,324 / 329,328 (HSF302 <sup>pie</sup> )	500 m	Amélioration de la desserte des parcelles 323, 324, 326 à 329 et plus globalement de tout le canton des Devants	50 000	I
DES2	1	Création de route forestière	Ligne 319 / 320	420 m	Amélioration de la desserte du canton des Devants	42 000	I
DES3	1	Empierrement de route forestière	CR des Bouleaux	650 m	Amélioration de la desserte du canton des Bouleaux	65 000	I
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>							
DES4	1	Création d'une place de dépôt / retournement	Intersection des parcelles 312,313 / 320, 321	300 m <sup>2</sup>	Augmentation de la capacité de dépôt du canton des Devants et amélioration de la desserte	8 000	I
DES5	1	Création d'une place de dépôt / retournement	Intersection des parcelles 119, 120 / CR des Bouleaux	300 m <sup>2</sup>	Augmentation de la capacité de dépôt du canton des Bouleaux et amélioration de la desserte	8 000	I
<b>Entretien courant du réseau</b>							
DES6	En continu	Entretien de route forestière	Forêt			20 000	E
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						193 000	
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						9 650	

Les travaux d'infrastructure ci-dessus ont été considérés comme optionnels dans le bilan prévisionnel (§ 3.1.3) du fait de leur caractère non urgent. La commune pourra décider ou non de les mettre en œuvre.

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
5CHS01	- Broyage CSY - Nettoiement localisé	108.2, 109.2, 132.2, 313.2, 314.2, 315.2, 317.2, 320, 324.2, 331.2, 332.2, 333.2	38,31	Passage rapide	700	26 817	E
5CHS01	- Broyage CSY - Nettoiement localisé	108.1	4,69	2 passages	2 000	9 308	E
1CHX01	- Entretien CSY - Dégagement de semis	129, 131, 132.1	11,42	4 passages en plein	3 200	36 544	I
5CHS01	- Entretien CSY - Nettoiement localisé	129, 131, 132.1	11,42	2 passages	2 000	22 840	E
1CHX01	- Ouverture CSY - Complément de régénération naturelle par plantation	109.1, 312, 316, 319, 323, 324.1	48,31	CSY doublés 1/3 Création de puits 600 plts/ha (CHS + Div.)	2 500	120 775	I
1CHX01	- Entretien CSY - Dégagement de semis et plants	109.1, 324.1	11,00	6 passages en plein	4 800	52 800	I
5CHS01	- Entretien CSY - Nettoiement localisé	109.1, 324.1	11,00	2 passages	2 000	22 000	E
1CHX01	- Entretien CSY - Dégagement de semis et plants	316, 323	18,69	6 passages en plein	4 800	89 712	I
5CHS01	- Entretien CSY - Nettoiement localisé	316, 323	18,69	1 passage 3-6m	1 000	18 690	E
1CHX01	- Entretien CSY - Dégagement de semis et plants	312, 319	18,62	4 passages en plein	3 200	59 584	I
9CHX01	- Broyages mécanisés - Dégagement + Nett. / Dép.	103, 104, 105, 106, 107, 122, 123, 124, 125, 126, 133, 201	62,43	5 passages Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoiement, dépressage	2 000	124 860	I
9CHX01	- Broyages mécanisés - Dégagement + Nett. / Dép.	110, 111, 112, 301, 302, 308	39,20	4 passages Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoiement, dépressage	1 600	62 720	I
9CHX01	- Broyages mécanisés - Dégagement + Nett. / Dép.	101, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121	54,75	3 passages Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoiement, dépressage	1 200	65 700	I
	- Broyages mécanisés - Dégagement + Nett. / Dép.	137.2, 138.2, 142.2, 404, 405, 406	27,02	2 passages	800	21 616	I
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>733 966</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>36 698</b>	

Pour les travaux en futaie irrégulière (9CHX01) le calcul des coûts a été effectué sur la base d'une intervention en moyenne tous les 4 ans un an après le premier passage en coupe IRR des parcelles des groupes IRRF et IRRM.

## 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

### A - Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt. Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...). Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

En futaie régulière, l'exportation totale des rémanents à destination de la filière bois énergie est possible lors de la première éclaircie puis lors de certaines coupes de régénération. En futaie irrégulière, l'exportation est possible tous les 60 ans. Dans tous les cas, le suivi de ces exportations sera consigné au sommier de la forêt.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Adhésion au système de certification PEFC	Commune adhérente jusqu'au 31-12-22	338,75
Îlots de vieillissement (surface boisée)	Parcelles : 102, 130, 327 et 328	26,91
Îlots de sénescence (surface boisée)	UG 315.1, parcelle 322	15,45
Maintien de milieux ouverts	Selon opportunités, modalités de l'instruction INS-18-T-97	524,08
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité		524,08
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Application de l'instruction : INS-18-T-97 « Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques »	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)		
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
Non-introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes</b>							
<b>b- Actions contractuelles</b> , conditionnées par des financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)							
<i>b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre</i>							
<i>b2- Actions contractuelles potentielles</i>							
BIO1	1	Chiroptères, entretien des entrées de cavité	P 406	6,14 ha	Mesure GH1 du DOCOB du site n°95	2 000 €	E
<b>Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)</b>						2 000 €	
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€/an)</b>						100 €	

Les actions contractuelles citées ci-dessus répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable : elles ne pourront être menées qu'en cas d'obtention de financements externes.

## C - Réserves biologiques et réserves naturelles

La réserve naturelle fait l'objet d'un document de gestion séparé qui est en cours d'approbation pour la période 2020-2029 (avis favorable du CSRPN n°2020-77 le 13/11/2020, en attente de l'arrêté). On se reportera utilement à ce document pour toutes les actions qui sont à y entreprendre.

## D - Documents techniques de référence

Sans objet

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>							
ACC1	1	Entretien des équipements d'accueil du public	Forêt		Mobilier bois, panneaux...	20 000	E
ACC2	1	Débroussaillage manuel des accès aux sentiers sportif et pédagogique	Falloises, p317 - 316			100 000	E
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						120 000	
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						6 000	

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

## B - Ressource en eau potable

Sans objet

## C - Chasse – Pêche

- État des lieux

Il y a 5 baux de chasse en cours sur la forêt communale de Blancs-coteaux.

Territoire (surface louée = soumise + non soumise)	Période	Locataire	Prix (date de signature)
Oger (p 101 à 142) (298,59 ha = 269,58 + 29,01)	Du 01-10-14 au 30-09-23	Association de chasse de la Fontaine au Pommier (GAUNEL David)	6 100,00 €
Gionges (p 201) (22,38 ha = 3,22 + 19,16)	Du 01-01-18 au 31-12-26	Société de chasse de Gionges (ANQUET Michel)	160,00 €
Canton de La Houpe (p 301 à 308) (72,24 ha = 72,24 + 0)	Du 01-06-20 au 28-02-29	Mr LEFEVRE Kléber	3 611,86 €
Canton des Devants (p 309 à 337) (253,45 ha ≈ 253,44 + 0)	Du 01-06-20 au 28-02-29	Mr GROSJEAN Alexandre	13 650,00 €
Canton de La Madeleine (p 404 à 406) (14,88 ha = 14,88 + 0) <small>Surface louée &lt; surface des parcelles (20,32 ha)</small>	Du 01-06-20 au 28-02-29	Association de chasse de La Madeleine (CHARAGEAT René)	476,01 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 997,87 €</b>

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Il n'y a pas de territoire mis en réserve.

Le 3<sup>ème</sup> schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) 2019-2025 a été approuvé par le Préfet en date du 05/12/2018.

Les prélèvements de ces dernières années sont les suivants :

Saisons	Att. / Réal.	Oger		Gionges		La Houpe		Les Devants		La Madeleine		TOTAL FORÊT	
		SAI*	CHI**	SAI	CHI	SAI	CHI	SAI	CHI	SAI	CHI	SAI	CHI
2017-2018	Attribution	24	14	6	2	Plan de tir commun avec Les Devants		16	16	6	12	52	44
	Réalisé	18	9	1	1			5	7	2	9	26	26
	Taux	75 %	64%	17%	50%			31%	44%	33%	75%	50%	59%
2018-2019	Attribution	24	14	6	1			12	14	5	12	47	41
	Réalisé	24	8	1	0			11	7	1	10	37	25
	Taux	100%	57%	17%	0%			92%	50%	20%	83%	79%	61%
2019-2020	Attribution	25	12	6	2			12	12	5	12	48	38
	Réalisé	22	7	0	1			8	7	1	12	31	27
	Taux	88%	58%	0%	50%			67%	58%	20%	100%	65%	71%
2020-2021	Attribution	25	12	4	2	8	5	45	20	9	15	91	54
	Réalisé	23	9	1	0	1	3	36	18	3	14	64	44
	Taux	92%	75%	25%	0%	12%	60%	80%	90%	33%	93%	70%	81%
Total	Attribution	98	52	22	7	8	5	85	62	25	51	238	177
	Réalisé	87	33	3	2	1	3	60	39	7	45	158	122
	Taux	89%	63%	14%	29%	12%	60%	71%	63%	28%	88%	66%	69%

\* sanglier indéterminé ; \*\* chevreuil indéterminé

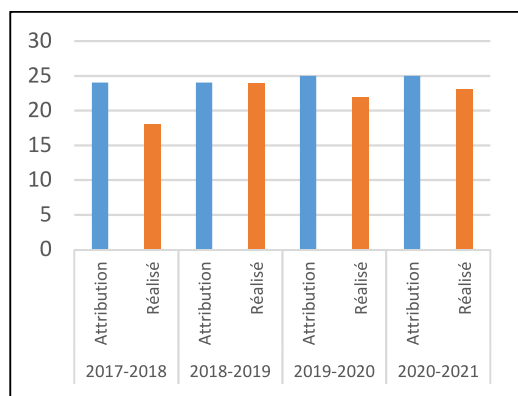
Selon l'évolution des attributions et des prélèvements, on remarque que les populations de sangliers et de chevreuils sont en augmentation sur le canton des Devants. Ces chiffres sont cependant à pondérer du fait qu'un nouveau locataire est en place depuis 2020 sur ce territoire.



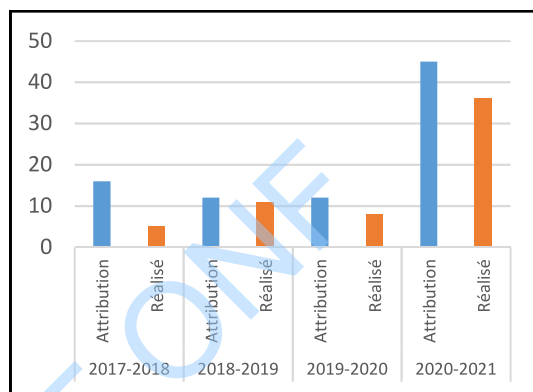
- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Même si globalement la forêt ne montre pas de déséquilibre flagrant, l'analyse des prélèvements met en exergue deux éléments pour le sanglier :

- Le taux de réalisation est élevé depuis 3 saisons sur Oger : il faut s'assurer que les attributions sont bien en corrélation avec les populations et les faire varier en conséquence.
- L'augmentation des populations sur le canton des Devants est avérée (plus forte attribution et taux de réalisation en augmentation). Il faut donc continuer à maintenir, comme cela a été initié récemment, une forte pression de chasse de manière à contenir cette évolution. Ceci est d'autant plus important que la majorité des parcelles à ouvrir en régénération (naturelle + compléments par plantation) se trouve sur ce canton.



SAI Oger



SAI Les Devants

Pour le chevreuil, les prélèvements ont fortement augmenté sur la saison 2020-2021, notamment sur Les Devants. Il faudra à l'avenir continuer à maintenir une forte pression de chasse toujours dans l'optique de réussir les futures régénérations.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Conscient qu'une gestion adaptée permet de diminuer la pression du gibier sur les peuplements, un plan d'actions relatif à l'amélioration de l'habitat est retenu. L'objectif est de répartir la pression du gibier sur l'ensemble de la forêt en évitant sa concentration sur les seules zones sensibles. En cas de déséquilibre forêt gibier avéré, ces actions seront accompagnées de l'augmentation des prélèvements visant à permettre un retour rapide à l'équilibre.

Les principales actions retenues concernent :

- la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- le non reboisement systématique des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations et des petites trouées de moins de 1 ou 2 ha dans les peuplements en amélioration.
- l'élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- le fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- la recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- les interventions précoces de type détournement en faveur des fruitiers avant la sortie de phase de compression du reste du peuplement.
- une sylviculture de détournement adaptée aux essences concernées.
- l'introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- l'implantation et l'entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.
- une gestion adaptée des zones non productives en valorisant et recépant le recru naturel.

On veillera tout particulièrement à privilégier la quiétude aux abords des aménagements destinés à l'amélioration du milieu et à ne pas profiter des aménagements localisés pour y installer des postes d'affûts et / ou des miradors qui les rendraient rapidement inopérants.

Il est conseillé de ne pas autoriser l'agrainage sur la forêt communale et tout particulièrement sur le canton des Devants.

On se référera aux baux de chasse pour les travaux d'entretien qui incombent aux différents locataires, notamment le fauchage des lignes et accotements.

## D – Pastoralisme

Sans objet

## E - Affouage et droits d'usage

La commune de Blancs-Coteaux pratique l'affouage. Environ 500 m<sup>3</sup> de bois sont délivrés chaque année à celle-ci.

## F - Richesses culturelles

Sans objet.

DOCUMENT ONF

## 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Hormis le maintien de l'état boisé et la bonne gestion des lisières des parcelles situées en rupture de coteaux (voir annexe 8.4), aucune action n'est prévue pour la protection contre les risques naturels.

## 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A - Incendies de forêt

- Contraintes réglementaires

Les feux de plein air sont règlementés par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016.

- État des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

### B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Détaillé au chapitre C du 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.

### C - Crises sanitaires

La forêt ne subit actuellement aucune crise sanitaire hormis le dépérissement ponctuel de frênes ou de chênes pédonculés.

### D - Tassement des sols

La carte de la sensibilité des sols au tassement figure en **annexe 4.2**.

Globalement, toute la forêt est sensible au tassement et en particulier le canton des Devants. On veillera à utiliser, comme c'est déjà le cas, un réseau de cloisonnements pérenne sur chaque parcelle lors de la vidange des bois pour limiter l'impact des engins.

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A - Certification PEFC

Du fait de la fusion récente, seule une partie de la forêt est actuellement certifiée. Le numéro d'adhérent est le 10-21-11/125.

### B - Autres actions

Sans objet.

## 2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)			
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>					
Tous, sur les parcelles situées en RNN (notamment les habitats ouverts et aquatiques)	75,88	-	-	Application exclusive et sans réserve du plan de gestion de la RNN	Positif
9110, 9120 : chênaies charmaies oligotrophes (hors RNN)	17,95	Classement en irrégulier plus ou moins extensif (selon potentiel des peuplements et stations)	17,95	Utilisation des essences typiques de l'habitat naturel, sur l'emprise et au voisinage immédiat des sites d'intérêt écologique	Positif
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>					
Chauves-souris, avifaune, reptiles et amphibiens	-	Maintien d'UG en îlots de vieux bois (sénescence et vieillissement)	42,36	-	Positif
	-	-	-	Maintien d'une trame disséminée d'arbres à vocation biologique, vivants et morts, sur pied et au sol, au profit de l'alimentation, du repos et de la nidification de la biodiversité ordinaire et d'intérêt communautaire	Positif
	-	-	-	Aménagement d'une lisière étagée en bordure des coteaux viticoles	Positif
Chauve-souris, avifaune	-	-	-	Maintien de clairières et petites trouées disséminées (zones de chasse)	Positif
Chauves-souris	4,83	Conversion en futaie irrégulière de la p 406	4,83	Débroussaillage de l'entrée des carrières en application de la mesure GH1 du docob du site Natura 2000 des Carrières de Vertus	Positif

<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre-t-il des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ?</b>	<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est-il compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB ?</b>	<b>oui</b>

*surf.1 : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).*

*surf.2 : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.*

## 2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

<b>Réglementation concernée</b>	<b>Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact</b>		<b>Précautions spécifiques prévues par l'aménagement</b>	<b>Effets attendus et nature du bilan</b>
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)		
Réserve naturelle nationale	75,88	Application exclusive et sans réserve du plan de gestion de la RNN	75,88	Positif

*surf.1 : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt*

*surf.2 : surface impactée par la décision d'aménagement*

DOCUMENT

**Etude de terrain et inventaires** : Florian Deryter, Marion Coche, Bertrand Douine, Héroïse Burgain, Laure Claudel, Albin Lecoq, Laurent Bienaimé, Ludovic Cortot

**Cartographie** : Martine Lefevre

**Participation partie environnement** : Jean-Baptiste Richard

**Signatures et mention des consultations réglementaires**

	<i>Date</i>	<i>Nom, Fonction</i>	<i>Signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	03/12/2021	<b>par :</b> Ludovic Cortot Chef de projet aménagement	
<b>Vérifié le :</b>		<b>par :</b> Jean-Baptiste Rouillon Chef du service forêt	
<b>Proposé le :</b>		<b>par :</b> Clotilde Bayle Directrice d'agence	

# ANNEXES

## 1.1

Carte de localisation : Situation générale (1/200 000)

## 1.2

Carte de localisation : Situation locale (fond IGN 1/25 000)

## 2

Correspondance parcellaires forestier et cadastral

## 3.1

Carte de la desserte et équipements

## 3.2

Carte des équipements d'accueil du public

## 4.1

Carte des stations forestières

## 4.2

Carte de la sensibilité des sols au tassement

## 5

Carte des éléments naturels remarquables

## 6.1

Carte des peuplements : Composition

## 6.2

Carte des peuplements : Capital et structure

## 7.1

Carte aménagement

## 7.2

Carte essences objectifs (vocation)

## 8.1

Fonction de production

## 8.2

Fonction écologique

## 8.3

Fonction sociale

## 8.4

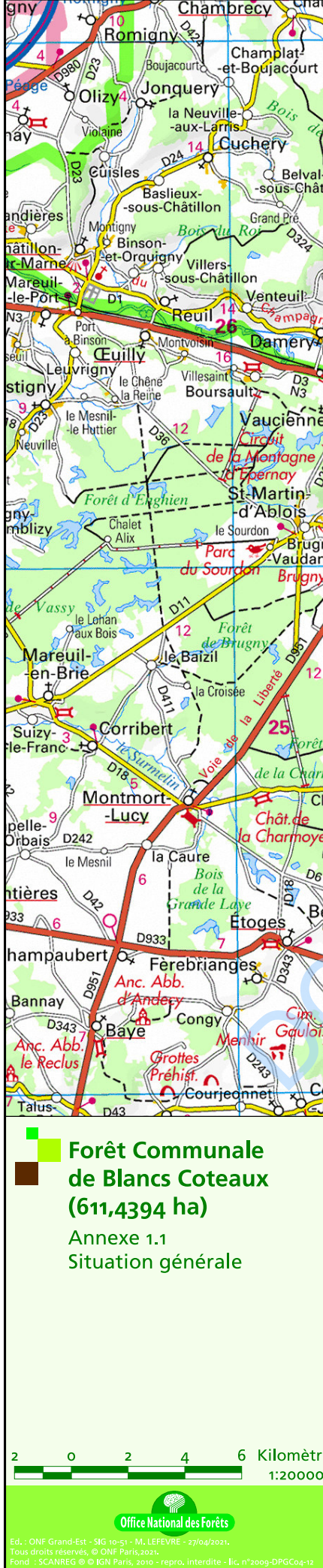
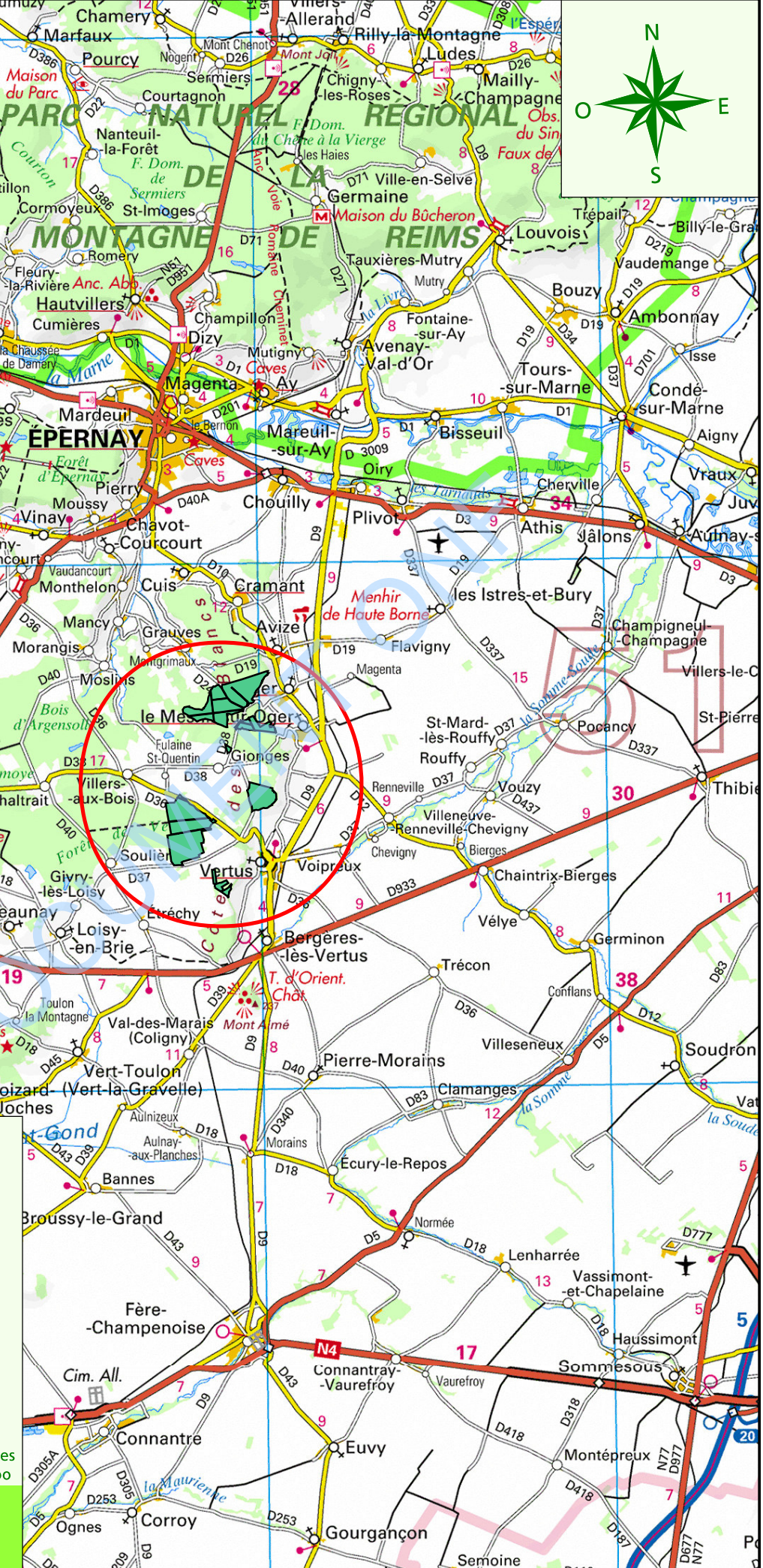
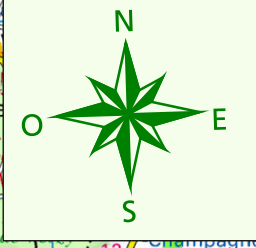
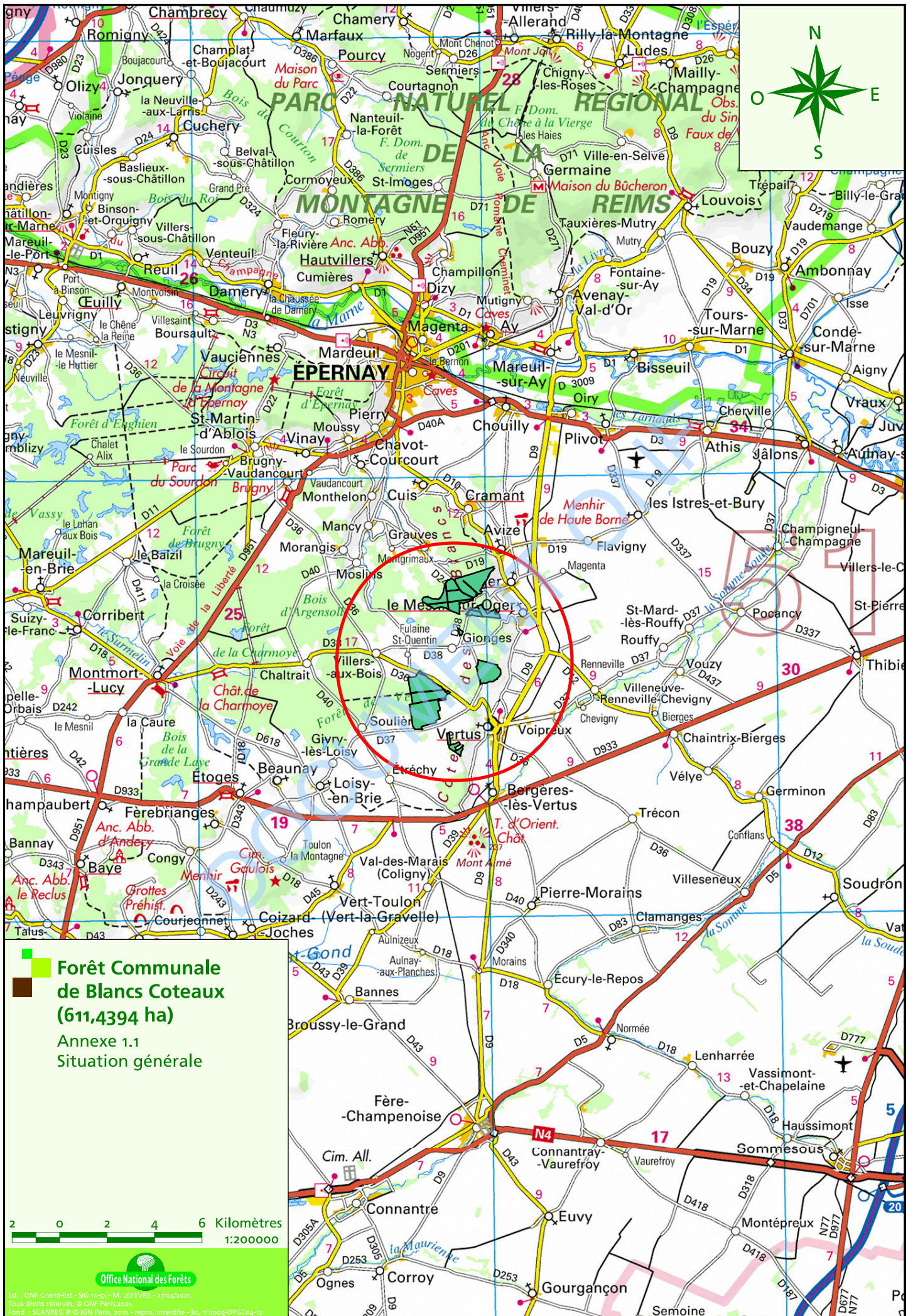
Fonction de protection contre les risques naturels

## 9

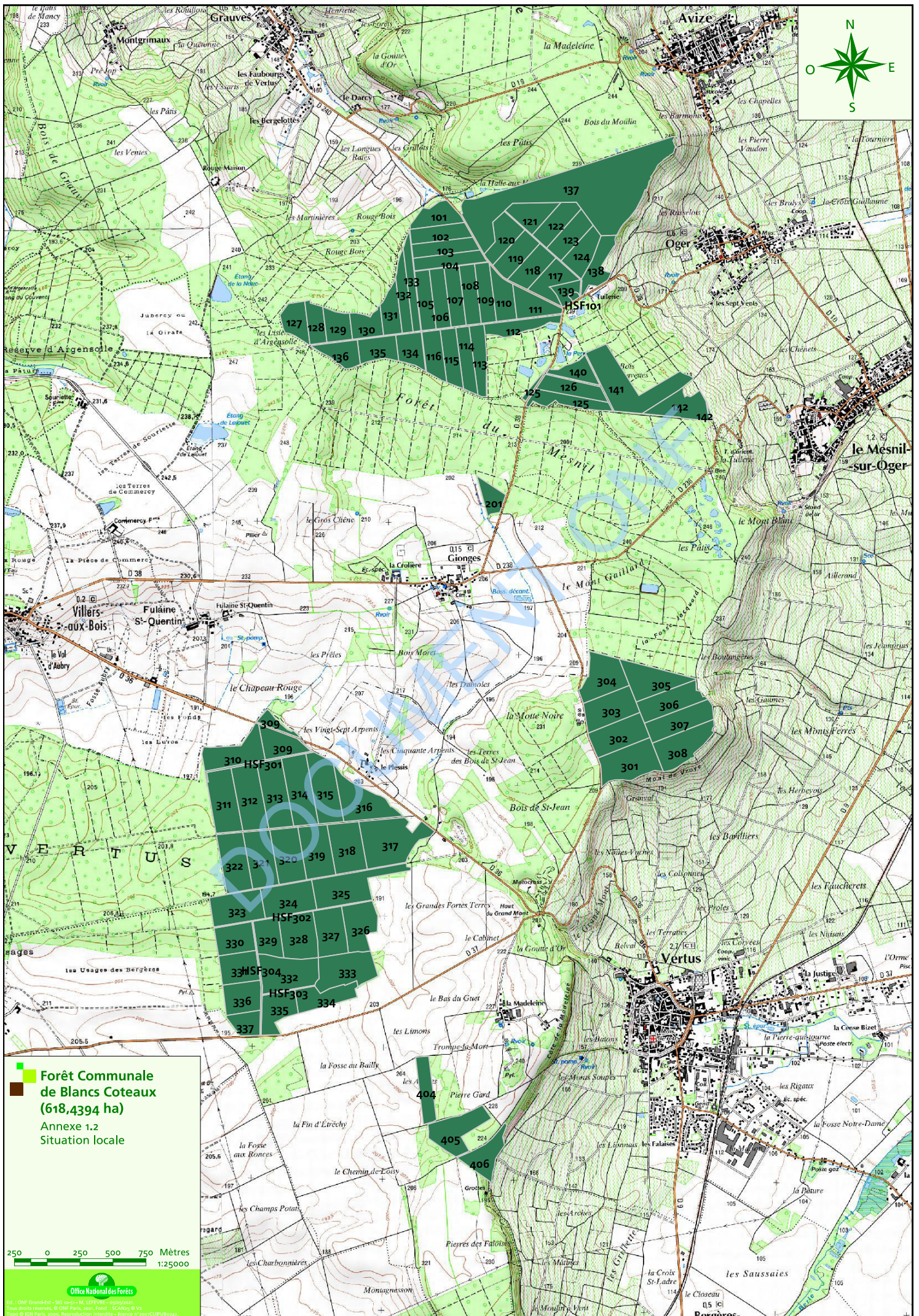
Tableau synoptique des peuplements

## 10

Lexique







**Forêt Communale de Blancs Coteaux**  
(618,4394 ha)  
Annexe 1.2  
Situation locale

250 0 250 500 750 1250000 Mètres

Office National des Forêts

Ed. : ONF Grand-Est - 360 rue de la République - 67000 Strasbourg  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2001, Fond : SGA/AS 01 V2  
12500 © IGN Paris, 2006. Reproduction interdite sans autorisation de l'ONF/IGN/INRA.

**2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales**

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
101	5 ha 36 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A47	La Grande Laie	5 ha 36 a 41 ca
102	5 ha 30 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A49	La Grande Laie	5 ha 30 a 27 ca
103	5 ha 16 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A51	La Grande Laie	5 ha 15 a 97 ca
104	5 ha 22 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A53	La Grande Laie	5 ha 21 a 80 ca
105	5 ha 28 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A12	La Grande Laie	5 ha 28 a 38 ca
106	5 ha 24 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A13	La Grande Laie	5 ha 23 a 83 ca
107	5 ha 27 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A14	La Grande Laie	5 ha 26 a 84 ca
108	5 ha 30 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A15	La Grande Laie	5 ha 29 a 98 ca
109	5 ha 25 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A55	La Grande Laie	5 ha 25 a 20 ca
110	5 ha 14 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A43	La Grande Laie	5 ha 14 a 34 ca
111	5 ha 19 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A45	La Grande Laie	5 ha 19 a 25 ca
112	5 ha 18 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A32	Les Usages	5 ha 17 a 55 ca
113	5 ha 14 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A33	Les Usages	5 ha 14 a 32 ca
114	5 ha 18 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A34	Les Usages	5 ha 18 a 25 ca
115	5 ha 16 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A35	Les Usages	5 ha 16 a 03 ca
116	5 ha 16 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A36	Les Usages	5 ha 15 a 53 ca
117	5 ha 76 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B92	Les Bouleaux	5 ha 76 a 04 ca
118	5 ha 74 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B9	Les Bouleaux	5 ha 74 a 00 ca
119	5 ha 76 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B10	Les Bouleaux	5 ha 75 a 57 ca
120	5 ha 76 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B13	Les Bouleaux	5 ha 76 a 00 ca
121	5 ha 73 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B12	Les Bouleaux	5 ha 73 a 00 ca
122	5 ha 77 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B11	Les Bouleaux	5 ha 76 a 69 ca
123	5 ha 76 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B8	Les Bouleaux	5 ha 75 a 69 ca
124	5 ha 75 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B7	Les Bouleaux	5 ha 74 a 50 ca
125	5 ha 91 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A23	Les Mazures	67 a 11 ca
		BLANCS-COTEAUX	4	1B42	La Régale	5 ha 24 a 14 ca
126	5 ha 42 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B43	Les Pâtis	5 ha 42 a 22 ca
127	4 ha 74 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A1	La Réserve	4 ha 73 a 59 ca
128	3 ha 93 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A2	La Réserve	3 ha 92 a 60 ca
129	4 ha 40 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A3	La Réserve	4 ha 39 a 81 ca
130	4 ha 34 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A4	La Réserve	4 ha 33 a 62 ca
131	4 ha 51 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A5	La Réserve	4 ha 50 a 86 ca
132	4 ha 48 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A6	La Réserve	4 ha 47 a 78 ca
133	4 ha 43 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A7	La Réserve	4 ha 42 a 68 ca
134	4 ha 74 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A37	Les Usages	4 ha 74 a 18 ca
135	5 ha 02 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A38	Les Usages	5 ha 02 a 01 ca
136	4 ha 72 a	BLANCS-COTEAUX	4	1A39	Les Usages	4 ha 72 a 21 ca
137	48 ha 00 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B90	Les Pâtis	48 ha 00 a 11 ca
138	5 ha 22 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B3	La Tuilerie - Oger	5 ha 22 a 24 ca
139	2 ha 36 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B94	Les Bouleaux	2 ha 36 a 13 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
140	4 ha 18 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B45p	Les Pâtis	4 ha 18 a 44 ca
141	15 ha 71 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B44	Les Pâtis	15 ha 70 a 60 ca
142	7 ha 11 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B40	Le Mont de Pierre	21 a 10 ca
		BLANCS-COTEAUX	4	1B41	Le Mont de Pierre	6 ha 90 a 06 ca
201	3 ha 22 a	BLANCS-COTEAUX	2	1C444	Les Grands Pâtis	3 ha 22 a 00 ca
301	10 ha 43 a	BLANCS-COTEAUX	A	340	La Houppe - Vertus	6 a 07 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	348	La Houppe - Vertus	8 ha 71 a 80 ca
		BLANCS-COTEAUX	AL	1	Pingue Mouche	72 a 48 ca
		BLANCS-COTEAUX	AL	13	Pingue Mouche	3 a 51 ca
		BLANCS-COTEAUX	AL	254	L'Oiseau	89 a 05 ca
302	8 ha 78 a	BLANCS-COTEAUX	A	340	La Houppe - Vertus	2 a 83 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	341	La Houppe - Vertus	8 ha 75 a 17 ca
303	8 ha 98 a	BLANCS-COTEAUX	A	342	La Houppe - Vertus	8 ha 98 a 38 ca
304	9 ha 13 a	BLANCS-COTEAUX	A	343	La Houppe - Vertus	9 ha 13 a 40 ca
305	9 ha 01 a	BLANCS-COTEAUX	A	344	La Houppe - Vertus	9 ha 01 a 36 ca
306	8 ha 44 a	BLANCS-COTEAUX	A	345	La Houppe - Vertus	8 ha 44 a 45 ca
307	8 ha 45 a	BLANCS-COTEAUX	A	346	La Houppe - Vertus	8 ha 44 a 53 ca
308	9 ha 10 a	BLANCS-COTEAUX	A	347	La Houppe - Vertus	9 ha 09 a 58 ca
309	7 ha 62 a	BLANCS-COTEAUX	A	154	Le Bois Communal	5 ha 81 a 50 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZI	1	La Pièce d'Argensole	1 ha 80 a 57 ca
310	8 ha 46 a	BLANCS-COTEAUX	A	155	Le Bois Communal	8 ha 46 a 00 ca
311	9 ha 59 a	BLANCS-COTEAUX	A	157	Le Bois Communal	9 ha 59 a 39 ca
312	9 ha 82 a	BLANCS-COTEAUX	A	158	Le Bois Communal	9 ha 81 a 91 ca
313	9 ha 90 a	BLANCS-COTEAUX	A	159	Le Bois Communal	9 ha 90 a 21 ca
314	10 ha 02 a	BLANCS-COTEAUX	A	160	Le Bois Communal	10 ha 02 a 08 ca
315	9 ha 94 a	BLANCS-COTEAUX	A	161	Le Bois Communal	9 ha 93 a 58 ca
316	9 ha 77 a	BLANCS-COTEAUX	A	162	Le Bois Communal	9 ha 77 a 20 ca
317	14 ha 35 a	BLANCS-COTEAUX	A	163	Le Bois Communal	9 ha 34 a 00 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	1174	Le Bois Communal	3 ha 65 a 90 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZI	91	La Pièce du Noyer	1 ha 35 a 45 ca
318	9 ha 17 a	BLANCS-COTEAUX	A	164	Le Bois Communal	9 ha 17 a 28 ca
319	8 ha 80 a	BLANCS-COTEAUX	A	165	Le Bois Communal	8 ha 79 a 98 ca
320	8 ha 86 a	BLANCS-COTEAUX	A	166	Le Bois Communal	8 ha 86 a 42 ca
321	8 ha 77 a	BLANCS-COTEAUX	A	167	Le Bois Communal	8 ha 77 a 17 ca
322	8 ha 89 a	BLANCS-COTEAUX	A	168	Le Bois Communal	8 ha 89 a 45 ca
323	8 ha 92 a	BLANCS-COTEAUX	A	169	Le Bois Communal	8 ha 92 a 38 ca
324	9 ha 05 a	BLANCS-COTEAUX	A	170	Le Bois Communal	9 ha 05 a 08 ca
325	11 ha 51 a	BLANCS-COTEAUX	A	171	Le Bois Communal	9 ha 59 a 74 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	11	Les Champs du Grès	1 ha 91 a 20 ca
326	7 ha 84 a	BLANCS-COTEAUX	A	173	Le Bois Communal	5 ha 93 a 60 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	179	Le Bois Communal	34 a 01 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	1	Les Champs du Gré	34 a 37 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	2	Les Champs du Grès	1 ha 06 a 53 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	6	Les Champs du Grès	15 a 21 ca

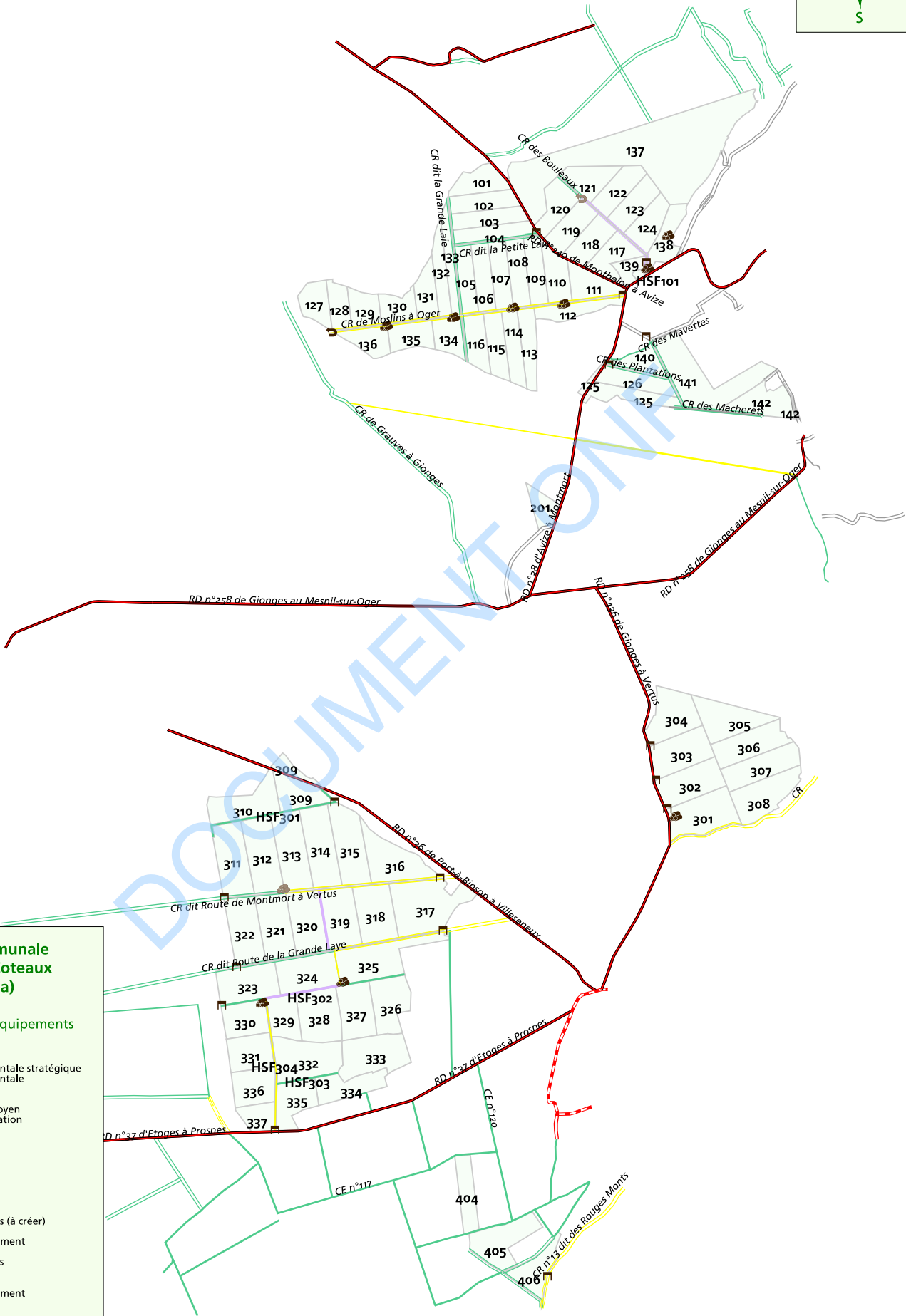
Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
327	8 ha 05 a	BLANCS-COTEAUX	A	174	Le Bois Communal	6 ha 04 a 00 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	179	Le Bois Communal	2 ha 01 a 16 ca
328	9 ha 22 a	BLANCS-COTEAUX	A	175	Le Bois Communal	6 ha 28 a 42 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	1158	Le Bois Communal	2 ha 93 a 05 ca
329	5 ha 44 a	BLANCS-COTEAUX	A	176	Le Bois Communal	5 ha 44 a 05 ca
330	6 ha 24 a	BLANCS-COTEAUX	A	192	Le Bois Communal	6 ha 23 a 84 ca
331	6 ha 40 a	BLANCS-COTEAUX	A	191	Le Bois Communal	6 ha 39 a 54 ca
332	10 ha 86 a	BLANCS-COTEAUX	A	175	Le Bois Communal	7 a 58 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	176	Le Bois Communal	40 a 55 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	178	Le Bois Communal	6 ha 09 a 60 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	1158	Le Bois Communal	1 ha 70 a 15 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	1375	Le Bois Communal	2 ha 57 a 76 ca
333	10 ha 21 a	BLANCS-COTEAUX	A	173	Le Bois Communal	2 a 40 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	179	Le Bois Communal	1 ha 39 a 63 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	181	Le Bois Communal	3 ha 00 a 50 ca
		BLANCS-COTEAUX	A	1321	Le Bois Communal	4 ha 35 a 70 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	1	Les Champs du Gré	40 a 79 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZM	2	Les Champs du Grès	1 ha 01 a 89 ca
334	6 ha 47 a	BLANCS-COTEAUX	A	1323	Le Bois Communal	3 ha 94 a 33 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZL	11	Les Brousses	2 ha 52 a 16 ca
335	6 ha 65 a	BLANCS-COTEAUX	A	183	Le Bois Communal	6 ha 06 a 40 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZL	11	Les Brousses	15 a 73 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZL	44	Les Brousses	42 a 82 ca
336	6 ha 17 a	BLANCS-COTEAUX	A	190	Le Bois Communal	6 ha 17 a 06 ca
337	3 ha 78 a	BLANCS-COTEAUX	ZL	2	Le Bois Communal	3 ha 78 a 38 ca
404	5 ha 17 a	BLANCS-COTEAUX	ZN	19	La Garenne	5 ha 16 a 80 ca
405	9 ha 01 a	BLANCS-COTEAUX	CH	12	Les Fortes Terres de Bailly	5 ha 39 a 18 ca
		BLANCS-COTEAUX	CH	43	Les Fortes Terres de Bailly	3 ha 62 a 15 ca
406	6 ha 14 a	BLANCS-COTEAUX	CH	19	Les Fortes Terres de Bailly	5 ha 92 a 92 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZP	20	Bailly	16 a 21 ca
		BLANCS-COTEAUX	ZP	21	Bailly	4 a 53 ca
HSF101	36 a	BLANCS-COTEAUX	4	1B94	Les Bouleaux	35 a 47 ca
HSF301	1 ha 00 a	BLANCS-COTEAUX	A	156	Le Bois Communal	1 ha 00 a 22 ca
HSF302	73 a	BLANCS-COTEAUX	A	172	Le Bois Communal	73 a 26 ca
HSF303	25 a	BLANCS-COTEAUX	A	184	Le Bois Communal	24 a 60 ca
HSF304	69 a	BLANCS-COTEAUX	A	185	Le Bois Communal	69 a 36 ca
Total	618 ha 44 a					618 ha 43 a 94 ca
Dont concessions :						
		0 a				
Dont hors surface forestière :						
		3 ha 03 a				

## 2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
51612-2-1C-444	Les Grands Pâtis	1	3 ha 22 a 00 ca
51612-4-1A-1	La Réserve	1	4 ha 73 a 59 ca
51612-4-1A-12	La Grande Laie	1	5 ha 28 a 38 ca
51612-4-1A-13	La Grande Laie	1	5 ha 23 a 83 ca
51612-4-1A-14	La Grande Laie	1	5 ha 26 a 84 ca
51612-4-1A-15	La Grande Laie	1	5 ha 29 a 98 ca
51612-4-1A-2	La Réserve	1	3 ha 92 a 60 ca
51612-4-1A-23	Les Mazures	1	67 a 11 ca
51612-4-1A-3	La Réserve	1	4 ha 39 a 81 ca
51612-4-1A-32	Les Usages	1	5 ha 17 a 55 ca
51612-4-1A-33	Les Usages	1	5 ha 14 a 32 ca
51612-4-1A-34	Les Usages	1	5 ha 18 a 25 ca
51612-4-1A-35	Les Usages	1	5 ha 16 a 03 ca
51612-4-1A-36	Les Usages	1	5 ha 15 a 53 ca
51612-4-1A-37	Les Usages	1	4 ha 74 a 18 ca
51612-4-1A-38	Les Usages	1	5 ha 02 a 01 ca
51612-4-1A-39	Les Usages	1	4 ha 72 a 21 ca
51612-4-1A-4	La Réserve	1	4 ha 33 a 62 ca
51612-4-1A-43	La Grande Laie	1	5 ha 14 a 34 ca
51612-4-1A-45	La Grande Laie	1	5 ha 19 a 25 ca
51612-4-1A-47	La Grande Laie	1	5 ha 36 a 41 ca
51612-4-1A-49	La Grande Laie	1	5 ha 30 a 27 ca
51612-4-1A-5	La Réserve	1	4 ha 50 a 86 ca
51612-4-1A-51	La Grande Laie	1	5 ha 15 a 97 ca
51612-4-1A-53	La Grande Laie	1	5 ha 21 a 80 ca
51612-4-1A-55	La Grande Laie	1	5 ha 25 a 20 ca
51612-4-1A-6	La Réserve	1	4 ha 47 a 78 ca
51612-4-1A-7	La Réserve	1	4 ha 42 a 68 ca
51612-4-1B-10	Les Bouleaux	1	5 ha 75 a 57 ca
51612-4-1B-11	Les Bouleaux	1	5 ha 76 a 69 ca
51612-4-1B-12	Les Bouleaux	1	5 ha 73 a 00 ca
51612-4-1B-13	Les Bouleaux	1	5 ha 76 a 00 ca
51612-4-1B-3	La Tuilerie - Oger	1	5 ha 22 a 24 ca
51612-4-1B-40	Le Mont de Pierre	1	21 a 10 ca
51612-4-1B-41	Le Mont de Pierre	1	6 ha 90 a 06 ca
51612-4-1B-42	La Régale	1	5 ha 24 a 14 ca
51612-4-1B-43	Les Pâtis	1	5 ha 42 a 22 ca
51612-4-1B-44	Les Pâtis	1	15 ha 70 a 60 ca
51612-4-1B-45p	Les Pâtis	1	4 ha 18 a 44 ca
51612-4-1B-7	Les Bouleaux	1	5 ha 74 a 50 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
51612-4-1B-8	Les Bouleaux	1	5 ha 75 a 69 ca
51612-4-1B-9	Les Bouleaux	1	5 ha 74 a 00 ca
51612-4-1B-90	Les Pâtis	1	48 ha 00 a 11 ca
51612-4-1B-92	Les Bouleaux	1	5 ha 76 a 04 ca
51612-4-1B-94	Les Bouleaux	2	2 ha 71 a 60 ca
51612-A-154	Le Bois Communal	1	5 ha 81 a 50 ca
51612-A-155	Le Bois Communal	1	8 ha 46 a 00 ca
51612-A-156	Le Bois Communal	1	1 ha 00 a 22 ca
51612-A-157	Le Bois Communal	1	9 ha 59 a 39 ca
51612-A-158	Le Bois Communal	1	9 ha 81 a 91 ca
51612-A-159	Le Bois Communal	1	9 ha 90 a 21 ca
51612-A-160	Le Bois Communal	1	10 ha 02 a 08 ca
51612-A-161	Le Bois Communal	1	9 ha 93 a 58 ca
51612-A-162	Le Bois Communal	1	9 ha 77 a 20 ca
51612-A-163	Le Bois Communal	1	9 ha 34 a 00 ca
51612-A-164	Le Bois Communal	1	9 ha 17 a 28 ca
51612-A-165	Le Bois Communal	1	8 ha 79 a 98 ca
51612-A-166	Le Bois Communal	1	8 ha 86 a 42 ca
51612-A-167	Le Bois Communal	1	8 ha 77 a 17 ca
51612-A-168	Le Bois Communal	1	8 ha 89 a 45 ca
51612-A-169	Le Bois Communal	1	8 ha 92 a 38 ca
51612-A-170	Le Bois Communal	1	9 ha 05 a 08 ca
51612-A-171	Le Bois Communal	1	9 ha 59 a 74 ca
51612-A-172	Le Bois Communal	1	73 a 26 ca
51612-A-173	Le Bois Communal	2	5 ha 96 a 00 ca
51612-A-174	Le Bois Communal	1	6 ha 04 a 00 ca
51612-A-175	Le Bois Communal	2	6 ha 36 a 00 ca
51612-A-176	Le Bois Communal	2	5 ha 84 a 60 ca
51612-A-178	Le Bois Communal	1	6 ha 09 a 60 ca
51612-A-179	Le Bois Communal	3	3 ha 74 a 80 ca
51612-A-181	Le Bois Communal	1	3 ha 00 a 50 ca
51612-A-183	Le Bois Communal	1	6 ha 06 a 40 ca
51612-A-184	Le Bois Communal	1	24 a 60 ca
51612-A-185	Le Bois Communal	1	69 a 36 ca
51612-A-190	Le Bois Communal	1	6 ha 17 a 06 ca
51612-A-191	Le Bois Communal	1	6 ha 39 a 54 ca
51612-A-192	Le Bois Communal	1	6 ha 23 a 84 ca
51612-A-340	La Houppes - Vertus	2	8 a 90 ca
51612-A-341	La Houppes - Vertus	1	8 ha 75 a 17 ca
51612-A-342	La Houppes - Vertus	1	8 ha 98 a 38 ca
51612-A-343	La Houppes - Vertus	1	9 ha 13 a 40 ca
51612-A-344	La Houppes - Vertus	1	9 ha 01 a 36 ca
51612-A-345	La Houppes - Vertus	1	8 ha 44 a 45 ca
51612-A-346	La Houppes - Vertus	1	8 ha 44 a 53 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
51612-A-347	La Houppe - Vertus	1	9 ha 09 a 58 ca
51612-A-348	La Houppe - Vertus	1	8 ha 71 a 80 ca
51612-A-1158	Le Bois Communal	2	4 ha 63 a 20 ca
51612-A-1174	Le Bois Communal	1	3 ha 65 a 90 ca
51612-A-1321	Le Bois Communal	1	4 ha 35 a 70 ca
51612-A-1323	Le Bois Communal	1	3 ha 94 a 33 ca
51612-A-1375	Le Bois Communal	1	2 ha 57 a 76 ca
51612-AL-1	Pingue Mouche	1	72 a 48 ca
51612-AL-13	Pingue Mouche	1	3 a 51 ca
51612-AL-254	L'Oiseau	1	89 a 05 ca
51612-CH-12	Les Fortes Terres de Ba	1	5 ha 39 a 18 ca
51612-CH-19	Les Fortes Terres de Ba	1	5 ha 92 a 92 ca
51612-CH-43	Les Fortes Terres de Ba	1	3 ha 62 a 15 ca
51612-ZI-1	La Pièce d'Argensole	1	1 ha 80 a 57 ca
51612-ZI-91	La Pièce du Noyer	1	1 ha 35 a 45 ca
51612-ZL-2	Le Bois Communal	1	3 ha 78 a 38 ca
51612-ZL-11	Les Brousses	2	2 ha 67 a 89 ca
51612-ZL-44	Les Brousses	1	42 a 82 ca
51612-ZM-1	Les Champs du Gré	2	75 a 16 ca
51612-ZM-2	Les Champs du Grès	2	2 ha 08 a 42 ca
51612-ZM-6	Les Champs du Grès	1	15 a 21 ca
51612-ZM-11	Les Champs du Grès	1	1 ha 91 a 20 ca
51612-ZN-19	La Garenne	1	5 ha 16 a 80 ca
51612-ZP-20	Bailly	1	16 a 21 ca
51612-ZP-21	Bailly	1	4 a 53 ca
Total		120	618 ha 43 a 94 ca



**Forêt Commune de Blancs Coteaux (618,4394 ha)**  
Annexe 3.1  
Desserte et équipements

**Desserte (type)**

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale stratégique
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Chemin rural mitoyen
- Chemin d'exploitation
- Chemin forestier

**Desserte (nature)**

- Revêtu
- Empierré
- Terrain naturel
- Inexistant
- En projet
- Indéterminé

**Equipements ponctuels (à créer)**

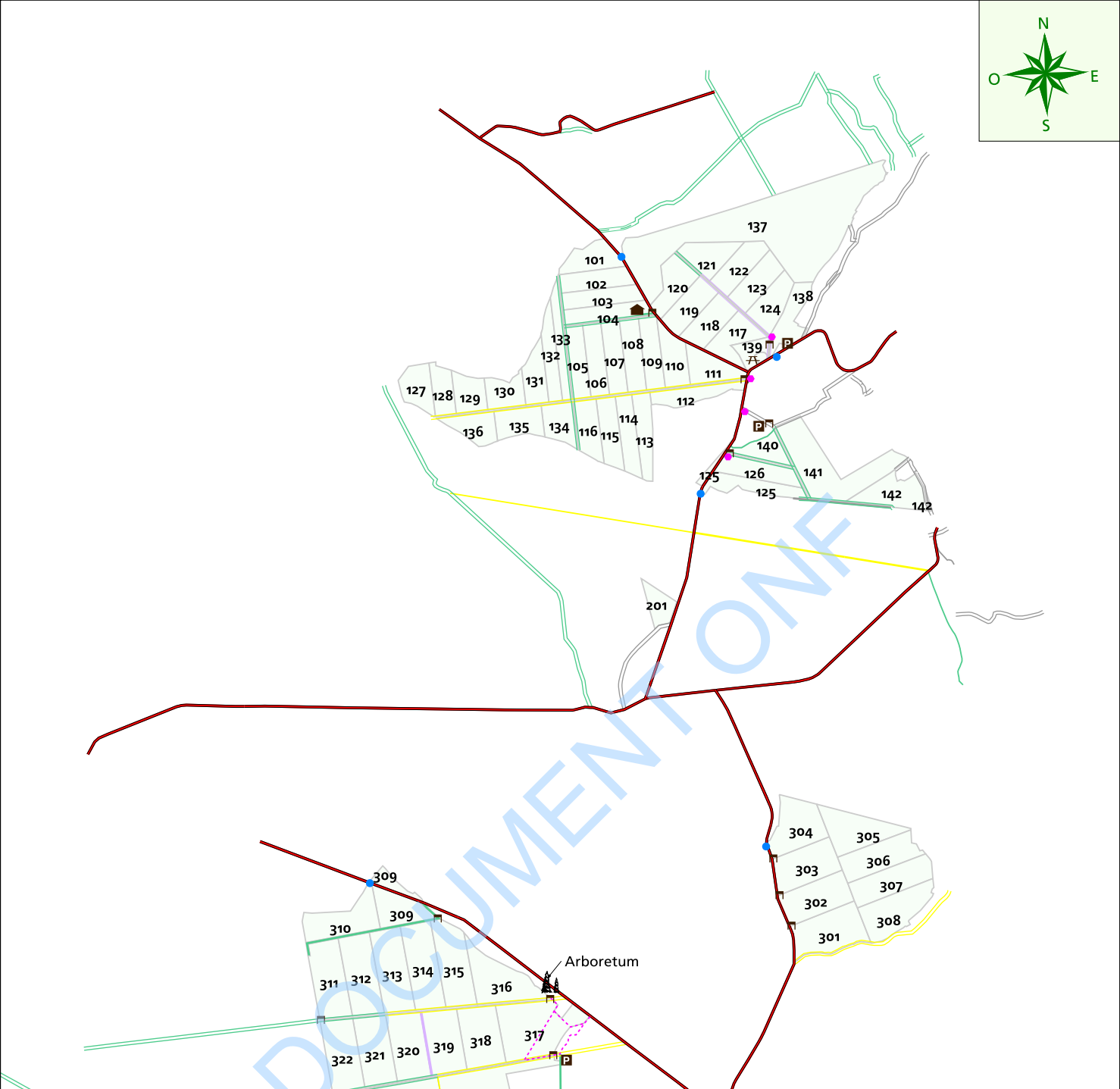
- Place de dépôt
- Place de retour

**Equipements ponctuels**

- Barrière
- Place de dépôt
- Place de retour







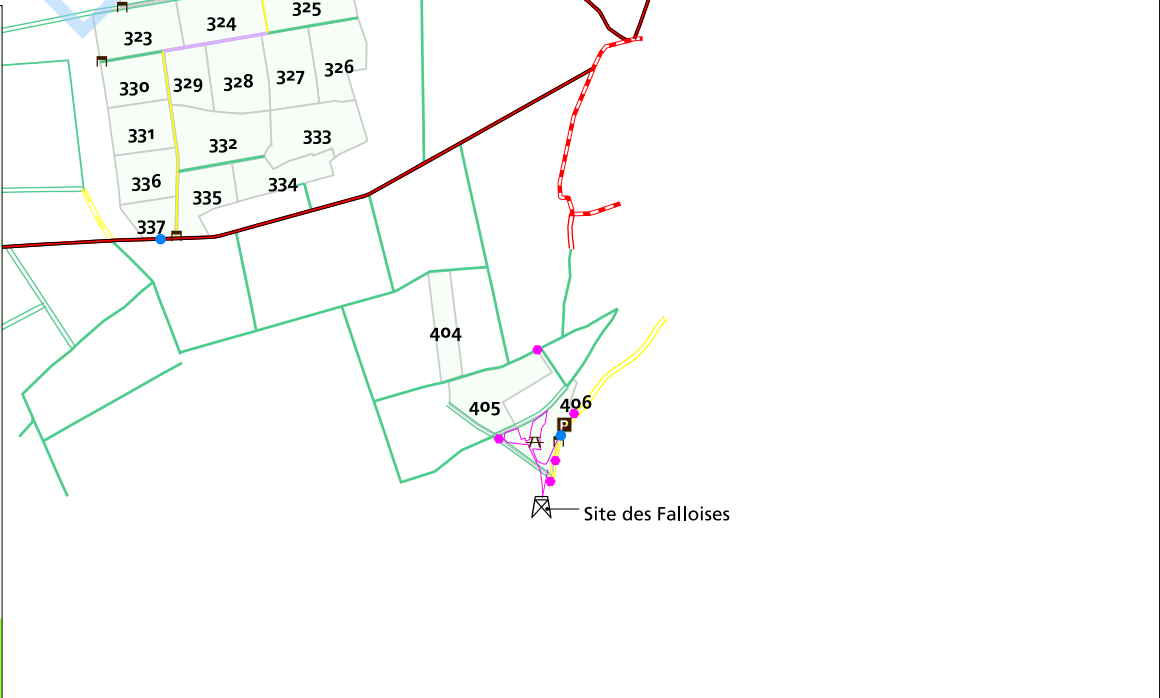
**Forêt Commune de Blancs Coteaux (618,4394 ha)**  
Annexe 3.2  
Accueil du public

- Panneau d'information
- Panneau FC
- 🌳 Arboretum
- 🏠 Site des Falloises
- P Parking
- ☞ Table-banc
- ▣ Barrière
- 🏠 Cabane de chasse
- 👤 Sentier découverte
- 👤 Parcours de santé

0 250 500 750 1000 Mètres  
1:25000

Office National des Forêts

Ed. : ONF Grand-Est - SIG 1003 - M. LEFEVRE - 18/10/2021.  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2021.

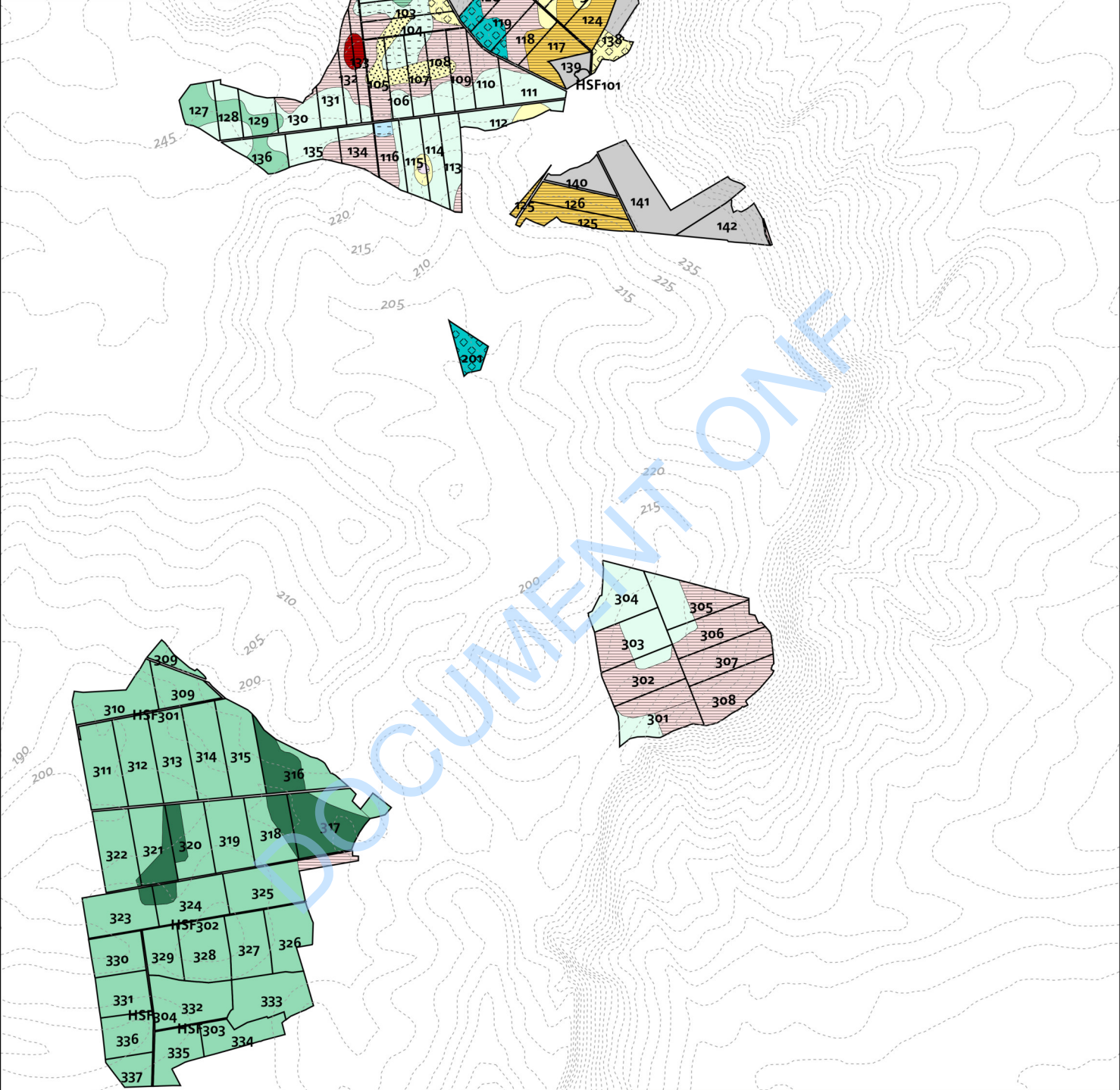


**Forêt Commune de Blancs Coteaux (618,4394 ha)**  
**Annexe 4.1 Stations forestières**

0 225 450 675 900 Mètres  
 1:22500

Office National des Forêts

Ed. : ONF Grand Est - SIG 10-01 - M. LEFÈVRE - 01/06/2021  
 Tous droits réservés. © ONF Paris 2021  
 Courbes de niveau : BDALTON © IGN Paris, 2000 - reproduction interdite



Types de stations (Catalogue Brie Champenoise - G. BAILLY - 1992)

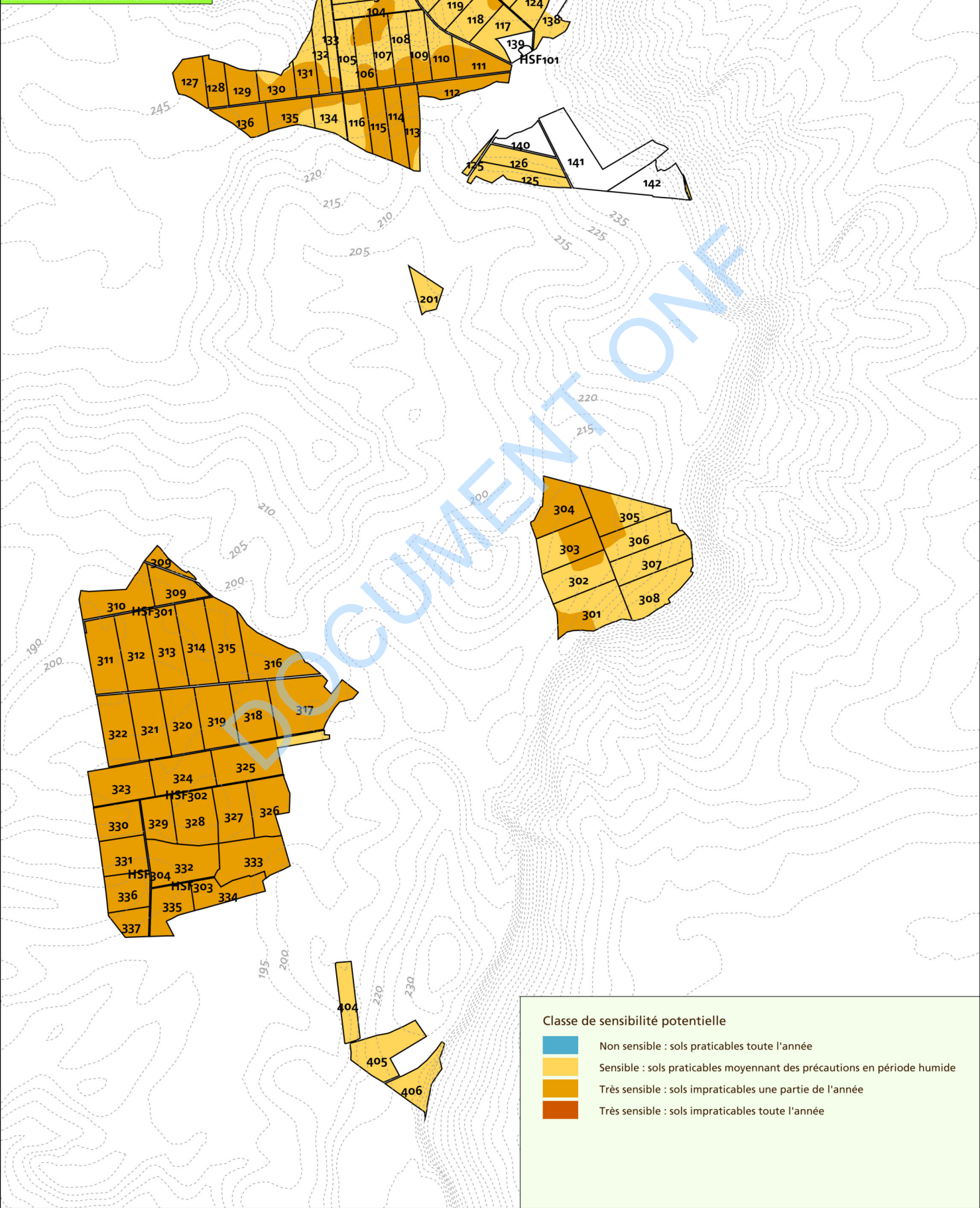
	1131 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur loess
	1141 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies acidiphiles sur loess
	1151 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutroacidiphiles sur loess
	1161 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoneutrophiles sur loess
	1221 - Chênaies sessiflores-Hêtraies acidiphiles sur formations à meulière
	1231 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur formations à meulière
	1241 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies acidiphiles sur formations à meulière
	1251 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutroacidiphiles sur formations à meulière
	1371 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies neutrophiles sur matériaux calciques
	1481a - Chênaies-Hêtraies-Charmaies calcicoles mésophiles
	1481b - Chênaies-Hêtraies-Charmaies calcicoles xérophiles sur sols carbonatés superficiels
	1531 - Chênaies-Hêtraies-Charmaies mésoacidiphiles sur formations sableuses
	2141 - Chênaies pédonculées-Charmaies mésohygroclines acidiphiles de fond de vallon sur loess
	3131 - Chênaies pédonculées-Tremblaies mésoacidiphiles hydroclines à molinie bleue
	5151 - Chênaies pédonculées-Frénaies hydroclines neutroacidiphiles à laiche espacée sur formations limono-argileuses
	Non inventorié

**Forêt Communale de Blancs Coteaux (618,4394 ha)**  
**Annexe 4.2**  
**Sensibilité du sol au tassement**

0 225 450 675 900 Mètres  
 1:22500

Office National des Forêts

Ed. : ONF Grand-Est - SIG 10-01 - M. LEFÈVRE - 09/06/2005  
 Tous droits réservés. © ONF Paris, 2001.  
 Courtois de l'ouvrage : ÉVALUATION © IGN Paris, 2000 - reproduction interdite



**Classe de sensibilité potentielle**

<span style="color: blue;">■</span>	Non sensible : sols praticables toute l'année
<span style="color: yellow;">■</span>	Sensible : sols praticables moyennant des précautions en période humide
<span style="color: orange;">■</span>	Très sensible : sols impraticables une partie de l'année
<span style="color: red;">■</span>	Très sensible : sols impraticables toute l'année

**Forêt Communale de Blancs Coteaux**  
 (618,4394 ha)  
 Annexe 5  
 Elements naturels remarquables

Réserve naturelle nationale

ZNIEFF de type 1

210014790 - Bois, Marais et Pelouses de la Halle aux Vaches à Avize et Oger  
 210000724 - Les Landes d'Oger  
 210000732 - Corniches boisées et carrières souterraines de Vertus  
 210000733 - Les Corniches de Grauves  
 210000734 - Bois et Landes boisées d'Avize

ZNIEFF de type 2

210000722 - Forêts, Pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Épernay  
 21009833 - Massif forestier et Etangs associés entre Épernay, Vertus et Montmort-Lucy

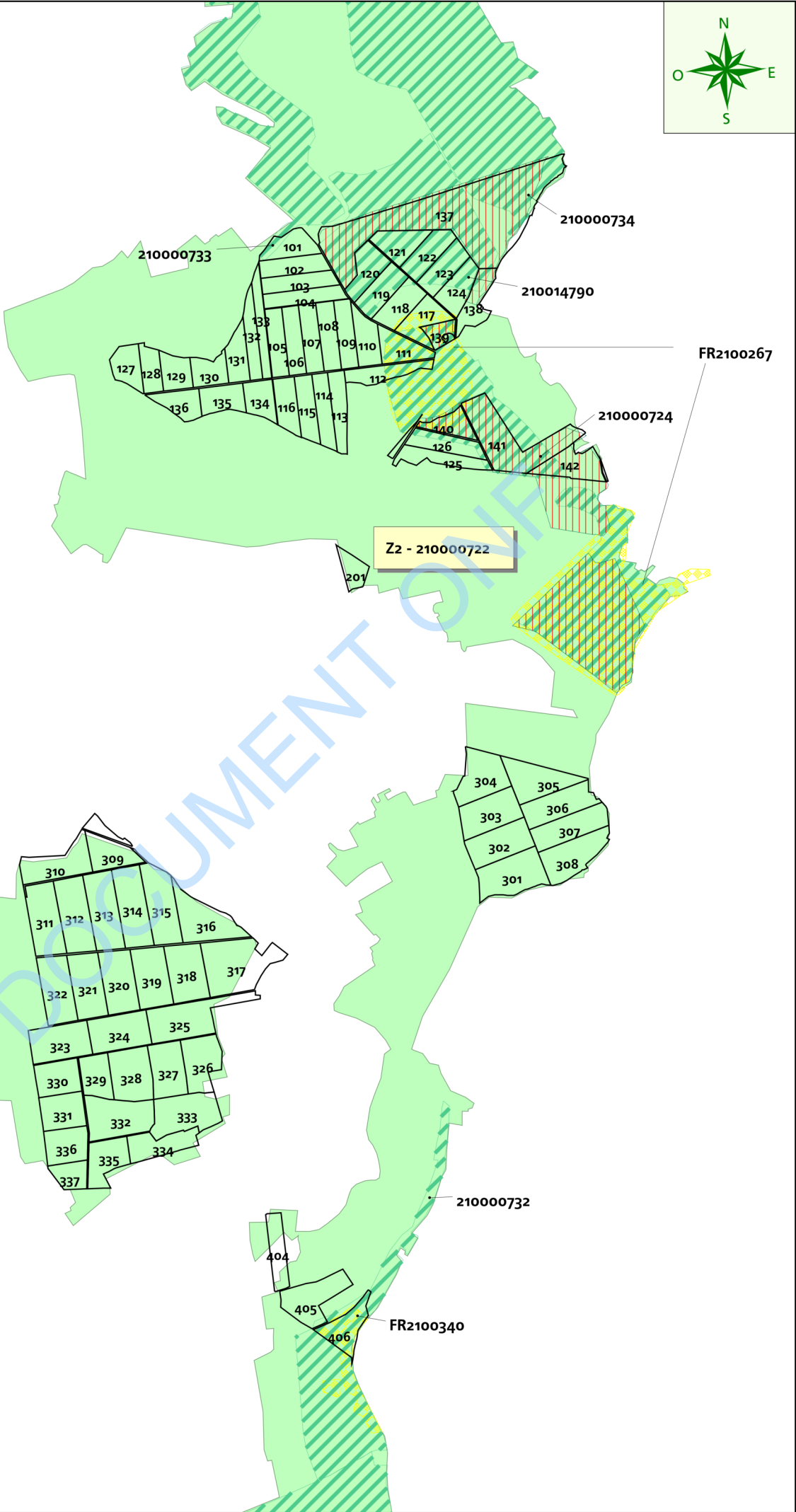
Natura 2000 - ZSC

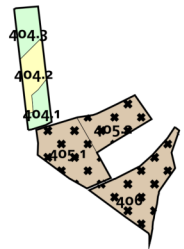
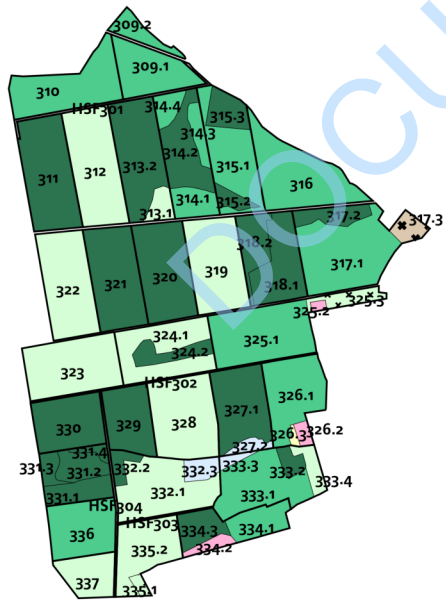
FR2100267 - Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger  
 FR2100340 - Carrières souterraines de Vertus

0 250 500 750 1000 Mètres  
 1:25000

**Office National des Forêts**  

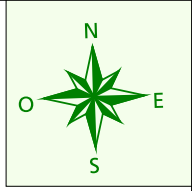
 E4 - DNF Grand Est - SIG 10-91 - M. LEFÈVRE - 14/09/2015  
 Tous droits réservés. © DNF Parc021  
 20150401 010900000000000000 - © IGN SA, Champagne-Ardenne, 2011.



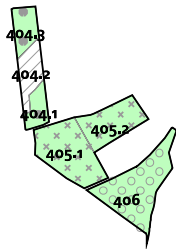
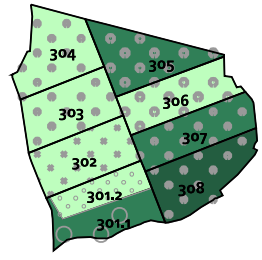
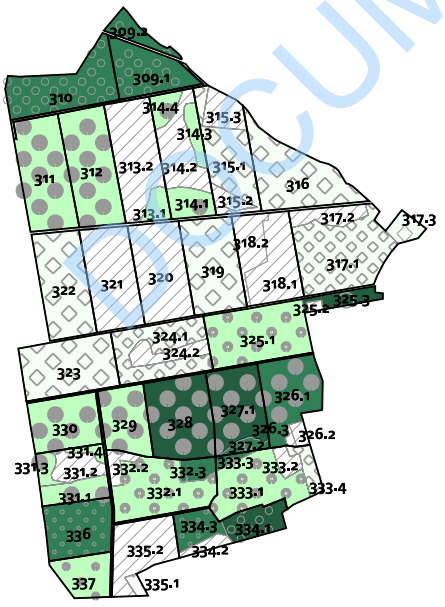
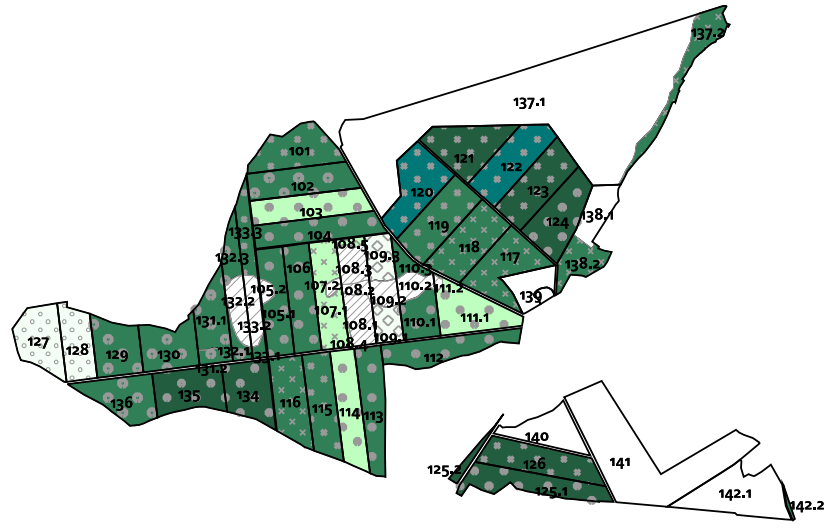


**Composition en essences**

	Peuplement à chêne sessile
	Peuplement à chêne pédonculé
	Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
	Peuplement à feuillus précieux
	Peuplement à résineux divers
	Peuplement à robiniers
	Peuplement mélangé à chêne sessile
	Peuplement mélangé à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
	Peuplement très mélangé



Ed. : ONF Grand-Est - 310 1001 - M. LEFFEVRE - 080770001.  
Tous droits réservés, © ONF Paris, 2011.



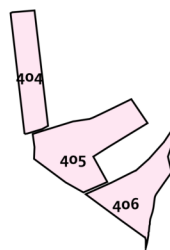
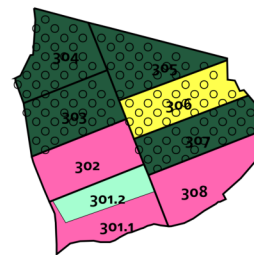
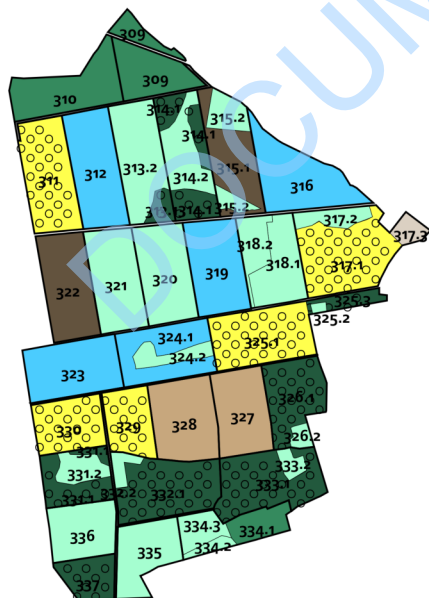
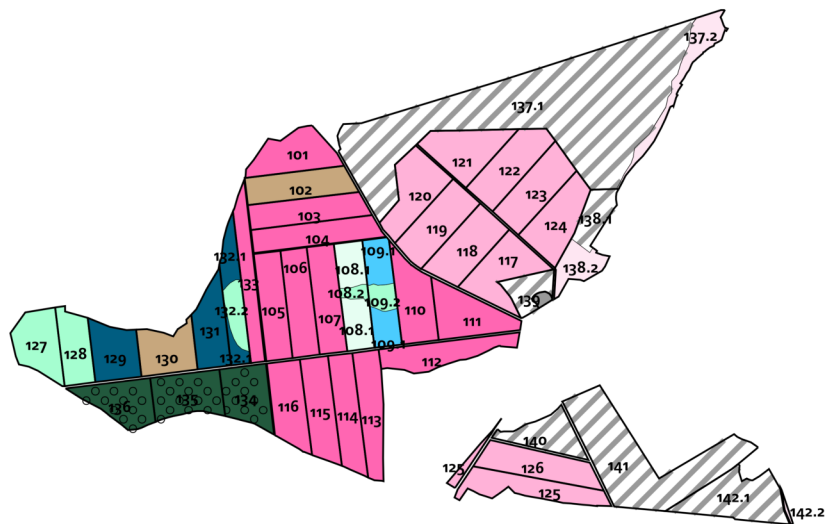
Structure	
	Peuplement à petits bois
	Peuplement à petits bois avec bois moyens
	Peuplement à bois moyens avec petits bois
	Peuplement à bois moyens avec gros bois
	Peuplement à gros bois avec bois moyens
	Peuplement à gros bois dominants
	Peuplement à très gros bois dominants
	Peuplement irrégulier avec bois moyens
	Peuplement irrégulier avec gros bois
	Peuplement clair à bois moyens
	Peuplement clair à gros bois
	Peuplement clair à très gros bois
	Gaulis à bas perches
	Régénération - semis à gaulis
Capital	
	Classe 1 - $G < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Classe 2 - $7 \leq G < 12 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Classe 3 - $12 \leq G < 17 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Classe 4 - $17 \leq G < 22 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Classe 5 - $22 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Classe 6 - $G \geq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$

**Forêt Communale  
de Blancs Coteaux  
(618,4394 ha)**  
Annexe 7.1  
Aménagement

0 225 450 675 900 Mètres  
1:22500



Ed. : ONF Grand Est - Sic 10-01 - M. LEFÈVRE - 28/07/2021  
Plan d'Etat des Forêts - © ONF Paris, 2021



Classement des unités de gestion

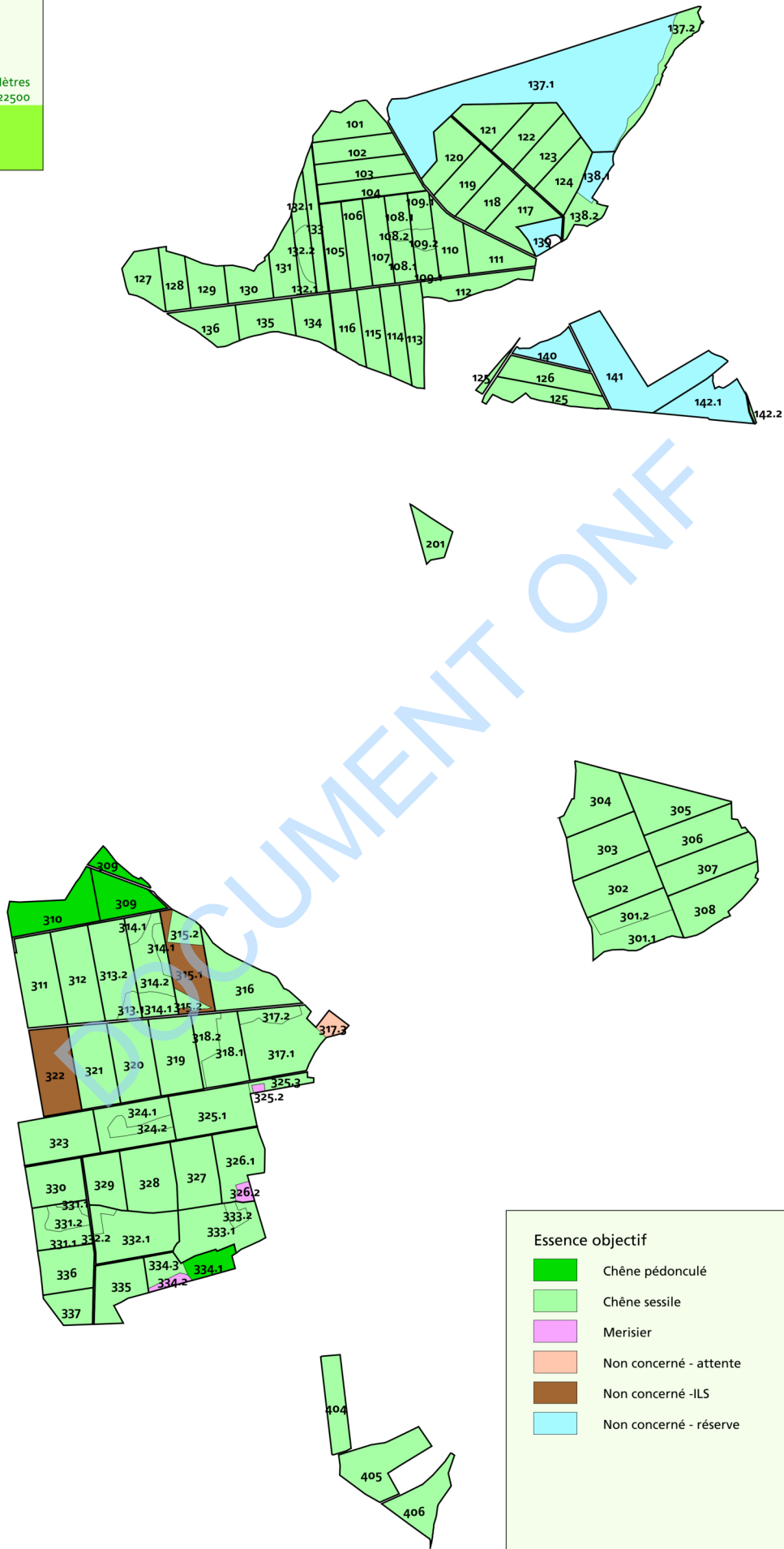
- AMETG - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois
- AMETP - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
- AMEFJ - Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- AMEFP - Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- AMEFM - Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
- REGFE - Régénération feuillue entamée, à terminer
- REGFT - Régénération feuillue à entamer et à terminer
- IRRE - Irrégulier extensif, à potentiel faible
- IRRM - Irrégulier à potentiel moyen
- IRRF - Irrégulier à potentiel fort
- ATT - Attente
- ILV - Ilot de vieillissement
- ILS - Ilots de sénescence
- HSNRI - Hors sylviculture en réserve biologique intégrale
- HSY - Hors sylviculture

**Forêt Communale  
de Blancs Coteaux  
(618,4394 ha)**  
Annexe 7.2  
Vocations

0 225 450 675 900 Mètres  
1:22500



Ed. : ONF Grand Est - Sic 10-01 - M. LEEVRE - 28/07/2021  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2021.



**Essence objectif**

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Merisier
- Non concerné - attente
- Non concerné - ILS
- Non concerné - réserve



**Forêt Communale de Blancs Coteaux (618,4394 ha)**  
Annexe 8 Fonctions

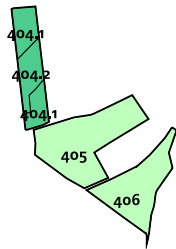
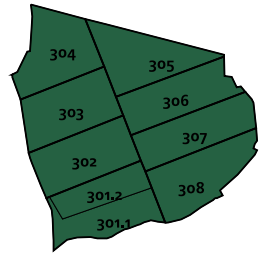
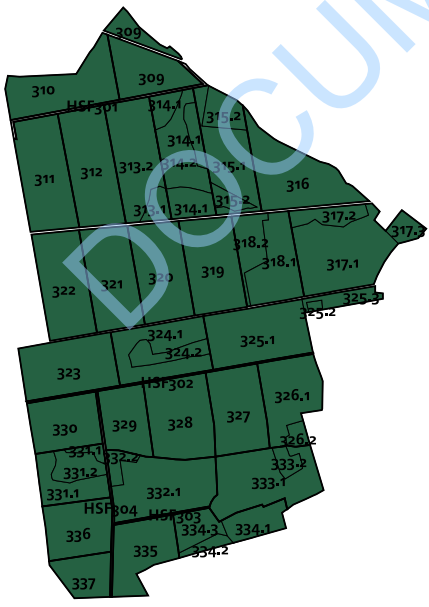
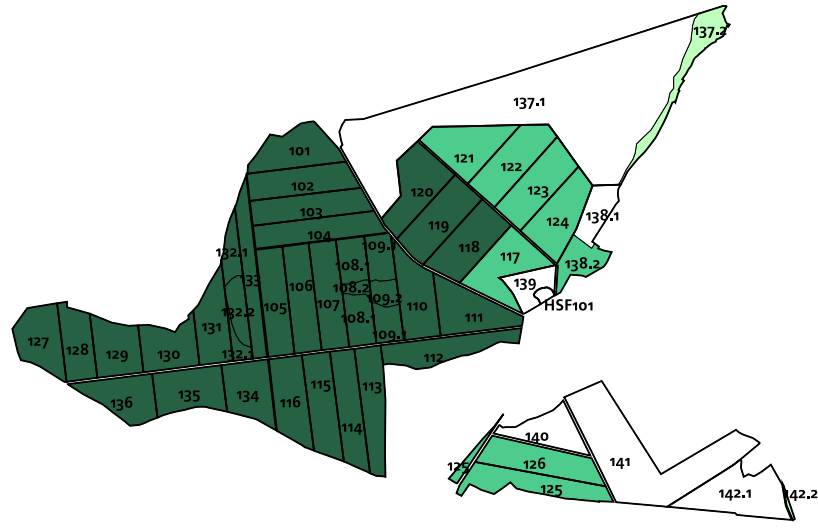
Niveau d'enjeu (fonction de production)

- Sans objet
- Faible
- Moyen
- Fort

0 225 450 675 900 Mètres  
1:22500

Office National des Forêts

Ed. : ONF Grand-Est - 3G 1091 - M. LETEVRE - 10/06/2021.  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2021.



DOCUMENT ONF

**Forêt Communale de Blancs Coteaux**  
**(618,4394 ha)**  
 Annexe 8.2  
 Fonctions

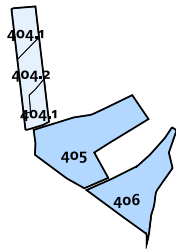
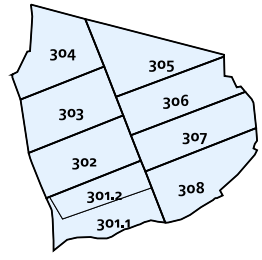
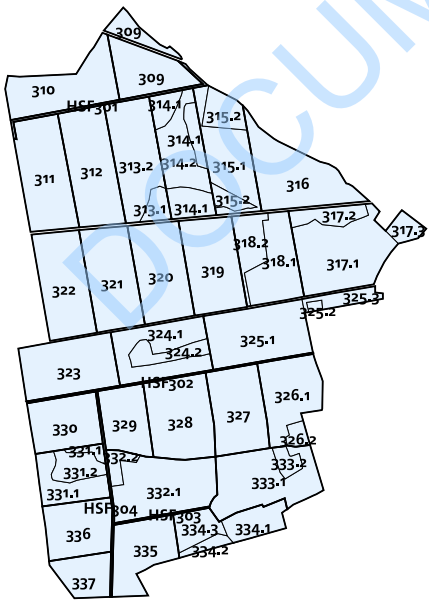
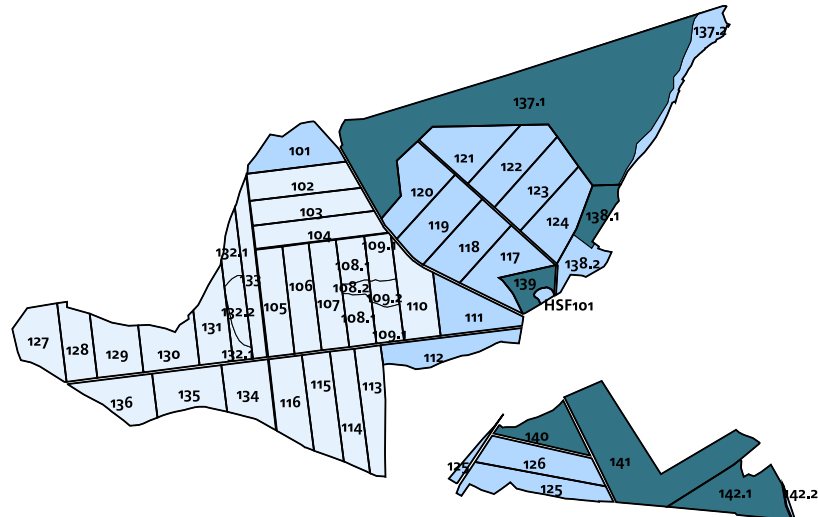
Niveau d'enjeu (fonction écologique)

- Ordinaire
- Reconnu
- Fort

0 225 450 675 900 Mètres  
 1:22500

  
 Office National des Forêts

261 - ONF Grand-Est - 361 rue de M. LEDEVRE - 68000 Colmar.  
 Tous droits réservés. © ONF Paris, 2011.



DOCUMENT ONF

**Forêt Communale  
de Blancs Coteaux  
(618,4394 ha)**

Annexe 8.3  
Fonctions

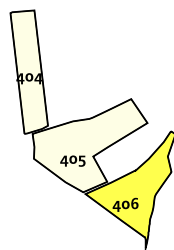
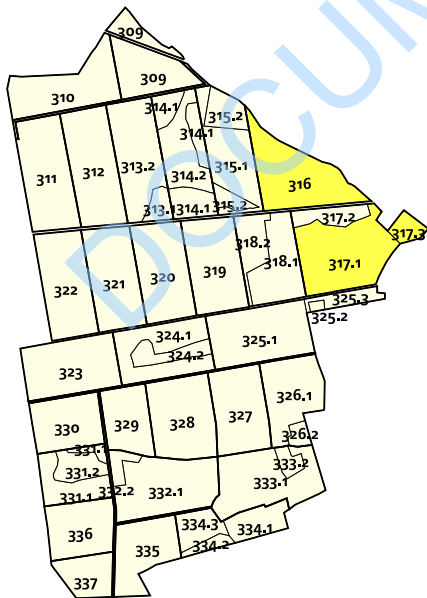
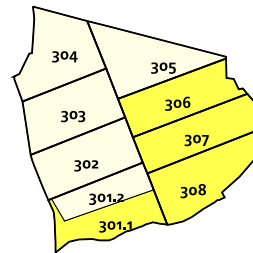
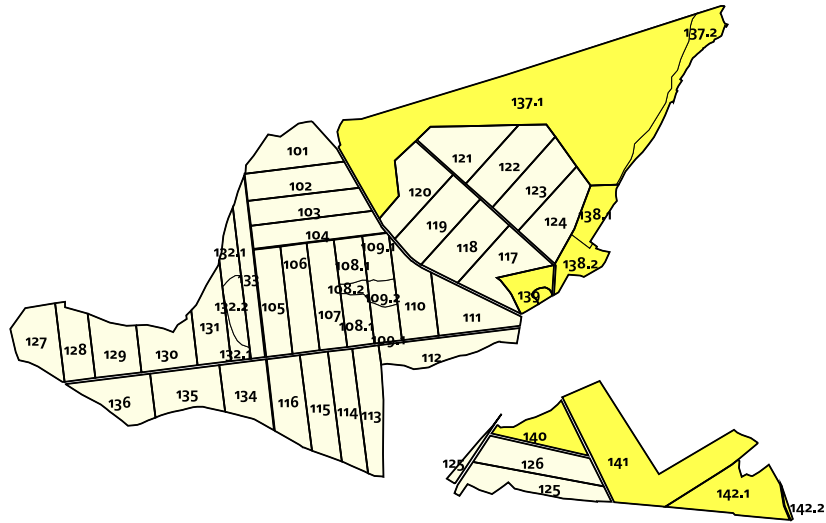
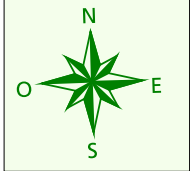
Niveau d'enjeu (fonction sociale)

-  Local
-  Reconnu
-  Fort

0 225 450 675 900 Mètres  
1:22500



161 - ONF Grand-Est - 310 rue M. LÉVYRE - 68107 SOULZ  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2011.



**Forêt Communale  
de Blancs Coteaux  
(618,4394 ha)**

Annexe 8.4  
Fonctions

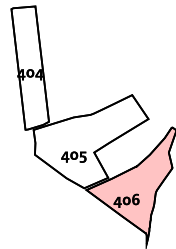
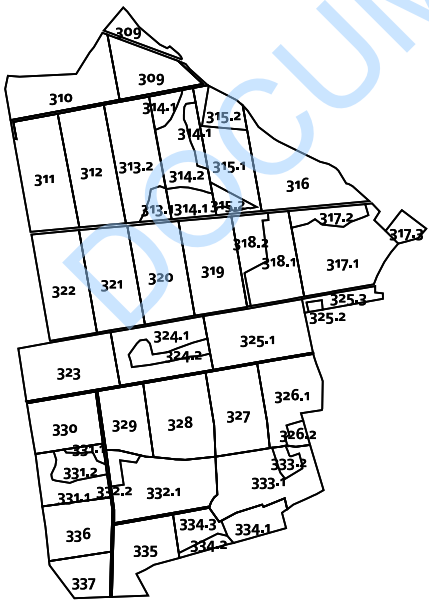
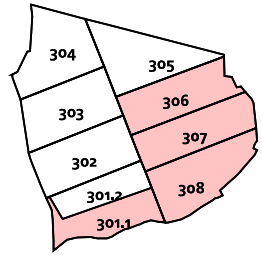
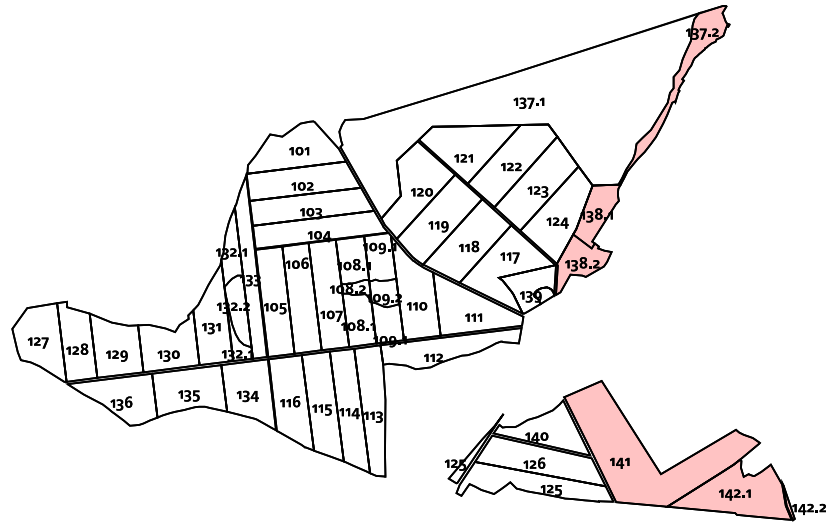
Niveau d'enjeu (fonction de protection)

- Sans objet
- Faible
- Moyen
- Fort

0 225 450 675 900 Mètres  
1:22500



161 - ONF Grand-Est - 361 000 - M. LÉTYRE - 0800 70001  
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2011.



**Annexe 9 : Tableau synoptique des peuplements**

Parcelle	UG	Surface UG	Classem' amén.	UED	Surface UED	Inventaire/nbre plct	Codes typologie Aube-Marne			Type de peuplement	Répartition G par essence (m <sup>2</sup> /ha)							Répartition G' par classe de diamètre (%)				Perches/ha (IRR'F et IRR'M)			
							Composition	Structure	Capital		G CHX	G HET	G FRC	G F.P.	G A.F.	G A.R.	TOTAL	%PB	%BM	%GB	%TGB				
101	1	5,36	IRRF	1	5,36	6	P1-CHS	53	3	Peuplement irrégulier de chênes	13,0	1,2	0,2	0,3	4,8	0,0	19,5	11	24	43	22	5			
102	1	5,30	ILV	1	5,30	6	P1-CHX	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	12,8	0,5	0,2	0,3	6,7	0,0	20,5	7	14	59	19	-			
103	1	5,16	IRRF	1	5,16	5	P1-CHS	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	9,4	0,2	0,0	0,6	7,2	0,0	17,4	4	29	37	29	0			
104	1	5,22	IRRF	1	5,22	6	P1-CHX	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	11,5	1,5	0,0	0,2	8,0	0,0	21,2	5	39	43	13	16			
105	1	5,28	IRRF	1	4,81	5	P1-CHS	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	12,0	4,2	0,0	0,0	3,8	0,0	20,0	10	38	43	9	6			
				2	0,47	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006. Complément 2011														
106	1	5,24	IRRF	1	5,24	4	P1-CHS	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	11,3	1,8	0,0	0,0	2,8	0,0	15,9	8	27	40	25	24			
107	1	5,27	IRRF	1	4,92	4	P1-CHS	52	2	Peuplement irrégulier de chênes	7,0	2,8	0,8	0,0	7,0	0,0	17,6	14	21	43	21	8			
				2	0,35	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006.														
108	1	4,69	AMEFJ	1	2,31	DS	P1-CHS	R	-	Jeune peuplement de chênes	Régénération naturelle 2014.														
				3	1,85	DS	P1-CHS	R	-	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois															
				4	0,15	DS	P1-CHX	CGB	2																
				5	0,38	DS																			
	2	0,61	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006.																	
109	1	4,03	REGFT	1	1,82	5	P1-CHX	CGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	6,8	0,0	0,0	0,0	7,0	0,0	13,8	0	32	38	29	-			
				3	2,21																				
110	1	5,14	IRRF	2	1,22	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006. Complément 2011														
				1	2,70	3	P1-CHS	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	13,0	1,0	0,0	0,0	5,7	0,0	19,7	2	24	40	33	21			
3	1,09																								
111	1	5,19	IRRF	2	1,35	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006.														
				1	5,02	6	P1-CHS	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	9,0	0,3	0,0	1,0	6,8	0,0	17,1	8	21	39	32	37			
112	1	5,18	IRRF	1	5,18	5	P1-CHS	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	13,4	2,0	0,4	0,8	1,4	0,0	18,0	4	35	37	24	32			
113	1	5,14	IRRF	1	5,14	6	P1-CHX	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	11,8	0,2	0,0	0,2	4,2	0,0	16,3	0	37	49	14	21			
114	1	5,18	IRRF	1	5,18	5	P1-CHS	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	9,0	1,0	0,2	1,0	4,6	0,0	15,8	4	29	52	16	6			
115	1	5,16	IRRF	1	5,16	5	PM-CHS	53	3	Peuplement irrégulier de chênes	9,6	4,2	0,2	1,0	1,8	0,0	16,8	11	32	36	21	51			
116	1	5,16	IRRF	1	5,16	6	P1-CHS	52	3	Peuplement irrégulier de chênes	11,3	4,2	0,0	0,8	0,8	0,0	17,2	19	42	29	10	37			
117	1	5,76	IRRM	1	5,76	7	P1-CHS	52	3	Peuplement irrégulier de chênes	11,6	1,7	0,0	0,7	1,3	1,1	16,4	16	44	31	8	9			
118	1	5,74	IRRM	1	5,74	5	PM-CHS	52	3	Peuplement irrégulier de chênes	8,4	5,4	0,0	1,6	0,8	0,2	16,4	18	56	22	4	70			
119	1	5,76	IRRM	1	5,76	7	P1-CHS	53	3	Peuplement irrégulier de chênes	10,6	4,0	0,0	1,1	1,6	0,0	17,3	20	22	27	31	14			
120	1	5,76	IRRM	1	5,76	5	PM-CHS	53	5	Peuplement irrégulier de chênes	14,6	4,0	0,0	3,6	2,0	0,6	24,8	12	41	36	11	19			
121	1	5,73	IRRM	1	5,73	4	PM-CHS	53	4	Peuplement irrégulier de chênes	13,5	2,3	0,5	5,0	2,0	0,0	23,3	12	34	32	22	0			
122	1	5,77	IRRM	1	5,77	5	PM-CHX	53	5	Peuplement irrégulier de chênes	13,6	1,2	0,8	6,2	3,2	0,4	25,4	13	41	28	18	25			
123	1	5,76	IRRM	1	5,76	5	PM-CHS	53	4	Peuplement irrégulier de chênes	12,8	1,4	0,0	4,8	0,2	2,2	21,4	12	34	48	6	38			
124	1	5,75	IRRM	1	5,75	6	P1-CHX	32	4	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	15,8	2,0	0,0	1,8	0,5	0,5	20,7	7	36	48	8	32			
125	1	5,91	IRRM	1	5,24	6	P1-CHS	32	4	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	16,5	1,7	0,0	0,3	3,5	0,0	22,0	9	30	50	12	27			
				2	0,67																				
126	1	5,42	IRRM	1	5,42	6	P1-CHS	53	4	Peuplement irrégulier de chênes	16,5	1,0	0,2	0,2	0,3	0,8	19,0	11	40	47	2	170			
127	1	4,74	AMEFP	1	4,74	DS	P1-CHS	11	1	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	Plantation FRC 1989.														
128	1	3,93	AMEFP	1	3,93	DS	P1-CHS	11	1	Peuplement régulier de chênes à petits bois	Régénération naturelle 1996.														
129	1	4,40	REGFE	1	4,40	Plein	P1-CHX	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	Régénération naturelle 2016.														
130	1	4,34	ILV	1	4,34	4	P1-CHS	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	13,5	0,8	0,0	0,5	2,5	0,0	17,3	2	10	66	22	-			
131	1	4,51	REGFE	1	3,83	Plein	P1-CHX	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	Régénération naturelle 2018.														
				2	0,68																				
132	1	2,51	REGFE	1	0,82	Plein	P1-CHX	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	Régénération naturelle 2019.														
				3	1,69																				

Parcelle	UG	Surface UG	Classem <sup>t</sup> amén.	UED	Surface UED	Inventaire/nbre plct	Codes typologie Aube-Marne			Type de peuplement	Répartition G par essence (m <sup>2</sup> /ha)							Répartition G' par classe de diamètre (%)				Perches/ha (IRRF et IRRM)			
							Composition	Structure	Capital		G CHX	G HET	G FRC	G F.P.	G A.F.	G A.R.	TOTAL	%PB	%BM	%GB	%TGB				
132	2	1,97	AMEFP	2	1,97	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006.														
133	1	4,43	IRRF	1	0,42	2	P1-CHS	53	3	Peuplement irrégulier de chênes	9,5	4,0	0,0	0,5	0,0	0,0	14,0	18	25	54	4	32			
				3	2,26																				
				2	1,75	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle 2006.														
134	1	4,74	AMETG	1	4,74	4	PM-CHS	32	4	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	12,3	4,8	0,0	2,5	1,0	0,0	20,5	8	35	38	19	-			
135	1	5,02	AMETG	1	5,02	6	P1-CHS	32	4	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	14,3	3,7	0,0	0,5	1,2	0,0	19,7	5	30	49	16	-			
136	1	4,72	AMETG	1	4,72	4	P1-CHS	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	13,3	1,3	0,0	0,0	2,8	0,0	17,3	3	17	41	38	-			
137	1	44,15	HSNRI	1	44,15	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
	2	3,85	IRRE	2	3,85	DS	PTM	52	3	Peuplement irrégulier de chênes															
138	1	2,58	HSNRI	1	2,58	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
	2	2,64	IRRE	2	2,64	DS	PM-CHX	52	3	Peuplement irrégulier de chênes															
139	1	2,36	HSNRI	1	2,36	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
140	1	4,18	HSNRI	1	4,18	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
141	1	15,71	HSNRI	1	15,71	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
142	1	6,90	HSNRI	1	6,90	-	Peuplement non décrit			Réserve naturelle nationale															
	2	0,21	IRRE	2	0,21	DS	PTM	52	3	Peuplement irrégulier de chênes															
201	1	3,22	IRRM	1	3,22	3	PM-CHX	21	3	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens	5,7	3,0	0,0	2,7	1,3	4,7	17,4	17	65	19	0	53			
301	1	5,81	IRRF	1	5,81	5	P1-CHX	23	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	9,4	0,4	0,0	2,0	5,4	0,2	17,4	8	50	30	12	25			
	2	4,62	AMEFP	2	4,62	DS	P1-CHS	11	2	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	Plantation 1982.														
302	1	8,78	IRRF	1	8,78	8	P1-CHS	53	2	Peuplement irrégulier de chênes	9,4	0,1	0,0	1,8	5,0	0,0	16,3	12	21	41	26	-			
303	1	8,98	AMETG	1	8,98	10	P1-CHS	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	9,7	0,0	0,3	1,3	4,8	0,0	16,1	5	20	47	27	-			
304	1	9,13	AMETG	1	9,13	9	P1-CHS	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	8,8	0,0	0,1	2,4	8,9	0,0	20,2	3	29	29	38	-			
305	1	9,01	AMETG	1	9,01	9	P1-CHS	33g	3	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	12,0	0,0	0,0	0,4	7,3	0,0	19,8	1	15	49	35	-			
306	1	8,44	AMETP	1	8,44	9	P1-CHS	33g	2	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	9,8	0,0	0,1	0,9	7,0	0,0	17,8	0	14	57	29	-			
307	1	8,45	AMETG	1	8,45	8	P1-CHS	32	3	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	8,8	0,5	0,0	3,3	5,4	0,0	17,9	5	31	41	23	-			
308	1	9,10	IRRF	1	9,10	9	P1-CHS	32	4	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	12,6	0,1	0,0	5,0	0,4	0,0	18,1	6	30	43	21	35			
309	1	7,62	AMEFM	1	5,81	DS	P1-CHP	12	3	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	1961														
				2	1,81																				
310	1	8,46	AMEFM	1	8,46	DS	P1-CHP	12	3	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	1961														
311	1	9,59	AMETP	1	9,59	Plein	P1-CHS	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	8,6	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	8,7	0	6	35	59	-			
312	1	9,82	REGFT	1	9,82	Plein	P1-CHX	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	7,7	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	8,0	0	6	35	59	-			
313	1	1,28	AMETG	1	1,28	Plein	P1-CHX	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	10,7	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	11,0	0	7	46	47	-			
	2	8,62	AMEFP	2	8,62	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution plantation 2008.														
314	1	5,00	AMETG	1	2,24	Plein	P1-CHP	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	7,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	7,6	0	7	35	58	-			
				3	1,36																				
				4	1,40																				
2	5,02	AMEFP	2	5,02	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution plantation 2008.															
315	1	6,56	ILS	1	6,56	Plein	P1-CHP	CTGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	5,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	5,3	0	12	44	45	-			
	2	3,38	AMEFP	2	1,03	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution plantation 2008.														
3	2,35																								
316	1	9,77	REGFT	1	9,77	Plein	P1-CHP	CTGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	4,4	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	4,8	0	10	44	46	-			
317	1	10,82	AMETP	1	10,82	Plein	P1-CHP	CGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	5,9	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	7,0	0	15	50	35	-			
	2	2,19	AMEFP	2	2,19	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle avec complément 2007.														
	3	1,34	ATT	3	1,34	DS	PTM	CBM	1	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens															
318	1	6,09	AMEFP	1	6,09	DS	P1-CHS	11	3	Peuplement régulier de chênes à petits bois	Régénération naturelle 1996.														
	2	3,08	AMEFP	2	3,08	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Plantation 2006.														
319	1	8,80	REGFT	1	8,80	Plein	P1-CHX	CTGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	5,3	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	5,5	0	8	43	48	-			

Parcelle	UG	Surface UG	Classem <sup>t</sup> amén.	UED	Surface UED	Inventaire/ nbre plct	Codes typologie Aube-Marne			Type de peuplement	Répartition G par essence (m <sup>2</sup> /ha)							Répartition G' par classe de diamètre (%)				Perches/ ha (IRRF et IRRM)			
							Composition	Structure	Capital		G CHX	G HET	G FRC	G F.P.	G A.F.	G A.R.	TOTAL	%PB	%BM	%GB	%TGB				
320	1	8,86	AMEFP	1	8,86	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution naturelle avec complément 2008.														
321	1	8,77	AMEFP	1	8,77	DS	P1-CHS	G	-	Peuplement régulier de chênes à petits bois	Régénération naturelle 1995.														
322	1	8,89	ILS	1	8,89	Plein	P1-CHX	CTGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	6,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	6,4	0	6	33	61	-			
323	1	8,92	REGFT	1	8,92	Plein	P1-CHX	CTGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,1	1	13	35	51	-			
324	1	6,97	REGFT	1	6,97	Plein	P1-CHX	CGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois	5,2	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	5,6	1	16	49	35	-			
	2	2,08	AMEFP	2	2,08	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution par plantation 2006.														
325	1	9,62	AMETP	1	9,62	Plein	P1-CHP	33g	2	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	6,9	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	7,1	0	14	46	40	-			
	2	0,25	AMEFP	2	0,25	DS	P1-F.P.	G	-	Jeune peuplement de feuillus précieux ou résineux	Plantation 2003. MER, ALT														
	3	1,64	AMETG	3	1,64	DS	P2-CHX-A.R.	23	4	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens															
326	1	7,04	AMETG	1	7,04	Plein	P1-CHP	33t	3	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	12,8	0,0	1,2	1,0	0,0	0,0	15,0	2	11	32	55	-			
	2	0,80	AMEFP	2	0,58	DS	P1-F.P.	G	-	Jeune peuplement de feuillus précieux ou résineux	Plantation 2003. MER, ALT														
				3	0,22		P1-A.R.	G	-	Jeune peuplement de feuillus précieux ou résineux	Plantation sapin de Noël (EPC)														
327	1	8,05	ILV	1	7,23	Plein	P1-CHS	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	16,7	0,1	3,0	1,1	0,0	0,0	20,9	1	18	39	41	-			
				2	0,82		PP-A.F	21	3	Peuplement de robiniers															
328	1	9,22	ILV	1	9,22	Plein	P1-CHX	33t	4	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	17,2	0,3	0,1	0,9	0,0	0,0	18,5	1	10	40	49	-			
329	1	5,44	AMETP	1	5,44	Plein	P1-CHS	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	8,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	8,5	0	3	35	62	-			
330	1	6,24	AMETP	1	6,24	Plein	P1-CHS	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	7,7	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	8,3	1	7	41	50	-			
331	1	4,14	AMETG	1	2,53	Plein	P1-CHS	33t	2	Peuplement régularisé de chênes à très gros bois	9,8	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	0	10	42	48	-			
				3	1,02																				
				4	0,59																				
	2	2,26	AMEFP	2	2,26	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution par plantation 2006.														
332	1	9,76	AMETG	1	8,46	Plein	P1-CHX	33g	2	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	9,1	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	9,7	1	14	43	42	-			
				3	1,30		PP-A.F	21	3	Peuplement de robiniers															
	2	1,10	AMEFP	2	1,10	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution par plantation 2006. Complément 2012.														
333	1	9,21	AMETG	1	7,31	Plein	P1-CHP	33g	2	Peuplement régularisé de chênes à gros bois	11,1	0,0	0,1	0,3	0,3	0,0	11,8	0	12	50	37	-			
				3	0,52		PP-A.F	21	3	Peuplement de robiniers															
				4	1,38		DS	P1-CHX	CGB	1	Peuplement clair de chênes à gros bois et très gros bois														
	2	1,00	AMEFP	2	1,00	DS	P1-CHS	G	-	Jeune peuplement de chênes	Reconstitution par plantation 2008. Complément 2012.														
334	1	3,03	AMEFEM	1	3,03	DS	P1-CHP	12	4	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	Plantation 1978.														
	2	0,89	AMEFP	2	0,89	DS	P1-F.P.	G	-	Jeune peuplement de feuillus précieux ou résineux	Plantation 2003.														
	3	2,55	AMEFP	3	2,55	DS	P1-CHS	11	3	Peuplement régulier de chênes à petits bois	Plantation 1992.														
335	1	6,65	AMEFP	1	0,46	DS	PM-CHX	CBM	1	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens															
				2	6,19		P1-CHX	G	-	Peuplement régulier de chênes à petits bois	Régénération naturelle 1999.														
336	1	6,17	AMEFP	1	6,17	DS	P1-CHS	11	3	Peuplement régulier de chênes à petits bois et bois moyens	Plantation 1990.														
337	1	3,78	AMETG	1	3,78	Plein	P1-CHX	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens	6,2	0,0	0,1	2,3	0,4	0,0	9,0	3	33	29	35	-			
404	1	5,17	IRRE	1	1,37	DS	P1-CHX	32	2	Peuplement de chênes à gros bois et bois moyens															
				3	1,78																				
				2	2,02																		DS	P1-A.R.	G
405	1	9,01	IRRE	1	5,38	DS	PTM	52	2	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens	Reconstitution naturelle 2004.														
				2	3,63																				
406	1	6,14	IRRE	1	6,14	DS	PTM	12	2	Peuplement mélangé de chênes à bois moyens															
HSF101	1	0,36	HSY	-	0,36	-	-	-	-	Etang															
HSF301	1	1,00	HSY	-	1,00	-	-	-	-	Route Forestière															
HSF302	1	0,73	HSY	-	0,73	-	-	-	-	Route Forestière															
HSF303	1	0,25	HSY	-	0,25	-	-	-	-	Route Forestière															
HSF304	1	0,69	HSY	-	0,69	-	-	-	-	Route Forestière															

## Annexe 10 : Lexique des codes utilisés

### Codes peuplements (Etat d'assiette)

#### Le premier caractère détermine le traitement

F	Futaie régulière
I	Futaie irrégulière
C	Taillis sous futaie en conversion
S	Taillis sous futaie
T	Taillis simple

#### Les 3 caractères suivants précisent l'essence dominante du peuplement

CHX	Chêne	CHH	Chêne dominant et hêtre 20-50 %
HET	Hêtre	CFR	Chêne dominant et frêne 20-50 %
FRE	Frêne	CHF	Chêne dominant et feuillus divers 20-50 %
PEU	Peuplier	HCH	Hêtre dominant et chêne 20-50 %
CHR	Chêne rouge		<u>Pas d'essence à plus de 30 %</u>
DOU	Douglas	F.M	Feuillus en mélange
EPC	Epicéa	FRM	Feuillus et résineux en mélange
S.P	Sapin pectiné	R.M	Résineux en mélange
P.N	Pin noir		<u>Taillis</u>
P.S	Pin sylvestre	A.F	Toutes essences

#### Le dernier caractère précise la catégorie de diamètre

PB	Petit bois (classe de diam. 25 et 30 cm)
BM	Bois moyens (classe de diam. 35 à 45 cm)
GB	Gros bois (classe de diam. 50 à 65)
TGB	Très gros bois (classe de diam. 70 et +)

### Codes coupes

#### Coupes de régénération

RA	Rase	RD	Définitive
RB	Rase par bandes	RS	Secondaire
RTR	Rase par trouées	RAB	Abri
RCV	Relevé de couvert		
RE	Ensemencement		



Coupes dans un peuplement de Taillis sous Futaie

APR	Préparation
ACT	Amélioration en conversion (BO et BI)
ACO	Amélioration en conversion (BO)
ACI	Amélioration en conversion (BI)
SF	Coupe de taillis sous futaie
TS	Coupe de taillis simple

Coupes d'amélioration dans un peuplement de futaie

*Peuplement feuillu*

Ax	Amélioration de rang x (de 1 à 5)
APB	Amélioration dans des petits bois
ABM	Amélioration dans des bois moyens
AGB	Amélioration dans les gros bois

*Peuplement résineux*

Ex	Eclaircie de rang x (de 1 à 9 - ex : E2 pour deuxième éclaircie)
----	--

*Coupes diverses*

IRR	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO et BI)
IBO	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BO)
IBI	Coupe de (conversion en) futaie irrégulière (BI)
EM	Emprise
EMC	Ouverture de cloisonnements d'exploitation (sans intervention entre)
AS	Sanitaire
AX	Extraction